

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

## **VILLE DE TRIEL-SUR-SEINE**

### **BUDGET PRINCIPAL**

**EXERCICE 2025**

## Préambule et obligations légales

### I. Le contexte socio-économique

#### 1. Le contexte socio-économique mondial :

|                                        |     |
|----------------------------------------|-----|
| 1.1. La croissance économique mondiale | 5   |
| 1.2. L'inflation au niveau mondial     | 5   |
| 1.3. Situation en France               | 5-7 |

#### 2. Principales dispositions budgétaires du projet de loi de finances 2025 (PLF 2025)

|                                                                                               |      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 2.1. Un parcours chaotique pour l'adoption de la loi de finances 2025                         | 7-8  |
| 2.2. Les principales mesures applicables à l'Etat                                             | 8    |
| 2.3. Les principales mesures des collectivités territoriales                                  | 8-10 |
| a. L'effort demandé aux des collectivités territoriales                                       | 8    |
| b. La dotation globale de fonctionnement                                                      | 8    |
| c. La poursuite du soutien à l'investissement local                                           | 9    |
| d. La fiscalité locale                                                                        | 9    |
| 1. La revalorisation des valeurs locatives                                                    | 9    |
| 2. La répartition du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) | 9    |
| e. Les fractions de TVA affectées aux collectivités                                           | 9    |
| f. Report de la suppression de la cotisation sur les valeurs des entreprises (CVAE)           | 10   |
| g. Création d'un fonds de réserve au profit des Collectivités                                 | 10   |
| h. Hausse de la cotisation des employeurs à CNRACL (PLFSS, décret 30 janvier 2025)            | 10   |

### II. Situation financière de la collectivité et analyse de la prospective

|                                            |       |
|--------------------------------------------|-------|
| 1. Les dépenses de fonctionnement          | 11-12 |
| 2. Les produits de fonctionnement          | 13-14 |
| 3. Les dépenses d'investissement           | 15    |
| 4. Les ressources d'investissement         | 16    |
| 5. Le bilan de la section d'investissement | 17    |

### III. Analyse de l'endettement

|                                                        |    |
|--------------------------------------------------------|----|
| 1. La situation actuelle de la dette - évolution       | 18 |
| 2. L'annuité de la dette et capacité de désendettement | 19 |
| 3. La caractéristique de la dette                      | 20 |

### IV. Eléments de rétrospective et orientations budgétaires

#### 1. Les résultats en section de fonctionnement 2020-2024

|                                                                                           |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.1. Les recettes de fonctionnement                                                       | 21 |
| 1.2. Les dépenses de fonctionnement                                                       | 22 |
| 1.3. Les effets de la crise énergétique et de l'inflation sur les frais de fonctionnement | 23 |

|                                                                                         |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1.4. Les mesures budgétaires compensatoires et évolution des dépenses de fonctionnement | 24-25 |
| 1.5. Etude du contre coût des mesures compensatoires sur les charges de personnel       | 26-27 |
| 1.6. Evolution de l'épargne brute de 2020 à 2024 et conclusion                          | 28    |
| 1.7. Evolution de l'épargne nette de 2020 à 2024                                        | 29    |

## 2. Analyses des CA de 2019 à 2023 en investissement

|                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------|----|
| 2.1. Les recettes d'investissement                        | 30 |
| 2.2. Les dépenses d'investissement                        | 31 |
| 2.3. Le bilan des recettes de la section d'investissement | 32 |
| 2.4. Bilan des dépenses de la section d'investissement    | 33 |

## 3. Les prévisions budgétaires 2025

|                                                                    |       |
|--------------------------------------------------------------------|-------|
| 3.1. Les prévisions budgétaires des recettes de fonctionnement     | 34    |
| 3.1.1. La dotation globale de fonctionnement                       | 34    |
| 3.1.2. Analyse des recettes de fonctionnement                      | 35    |
| 3.1.3. Révision des valeurs locatives                              | 36    |
| 3.1.4. Optimisation des recettes de fonctionnement                 | 37    |
| 3.1.5. Bilan des recettes de fonctionnement                        | 38-39 |
| 3.2. Les prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement     | 40    |
| 3.2.1. Les prévisions de charges de personnel                      | 40    |
| 3.2.2. Les prévisions de charges à caractère général               | 41    |
| 3.2.3. Le bilan de la section de fonctionnement                    | 41-42 |
| 3.2.4. L'évolution de l'épargne brute prévisionnelle et conclusion | 42-43 |
| 3.3. Les prévisions budgétaires des dépenses d'investissement      | 44-45 |
| 3.3.1. Acquisitions foncières                                      | 46    |
| 3.4. Les prévisions budgétaires des ressources d'investissement    | 47-48 |

## 4. Les orientations budgétaires

|                                                            |       |
|------------------------------------------------------------|-------|
| 4.1. L'aide aux jeunes et l'insertion                      | 49    |
| 4.2. La politique sociale et solidaire                     | 50    |
| 4.3. L'éducation, le péri et la petite enfance             | 50-51 |
| 4.4. La culture et l'événementiel                          | 52-53 |
| 4.5. La transition énergétique et le développement durable | 53-54 |
| 4.6. La sécurité                                           | 55    |
| 4.7. Le commerce de proximité et l'entrepreneuriat         | 55-56 |
| 4.9. Le sport et les associations                          | 56-57 |
| 4.10. L'urbanisme                                          | 57    |
| 4.11. Les services techniques                              | 57-58 |
| 4.12. La communication                                     | 58-59 |

## 5. Les prévisions des dépenses et des recettes d'investissement (PPI) 60

## V. Les annexes

### 1. Structure des effectifs

|                          |    |
|--------------------------|----|
| 1.1. Structure globale   | 61 |
| 1.2. Structure détaillée | 62 |

### 2. Charges du personnel

63

### 3. Répartitions 2024

63-64



## Préambule et obligations légales :

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, le conseil municipal débat sur les orientations budgétaires de la commune, sur la base d'un rapport présenté par le maire.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et essentielle dans le cycle budgétaire des collectivités (Art. 2312-1 du CGCT). Il participe à l'information des élus, favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ainsi, les membres du Conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune.

Ce débat prend appui sur un rapport d'orientation budgétaire (ci-après dénommé le ROB) dont le contenu est encadré par diverses dispositions réglementaires.

Tout d'abord, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'une délibération de la part du Conseil municipal.

Par ailleurs, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Pour notre collectivité territoriale, la présentation du ROB est l'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force et conviction la poursuite de ses engagements et de présenter les projets et les politiques publiques qui vont être mis en place.

La Préparation du budget 2025 vise à atteindre les objectifs de mandat dans un contexte toujours marqué par la contrainte et l'incertitude.

Le rapport est ensuite transmis au préfet ainsi qu'au président de l'Intercommunalité dont la commune est membre. Il est mis à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville, dans les quinze jours suivant son examen par le Conseil municipal et mis en ligne sur le site de la Ville dans un délai d'un mois.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel.

Le vote du budget primitif est prévu le 26 mars 2025.

# I. Le contexte socio-économique

## 1 Le contexte socio-économique mondial :

### 1.1 La croissance économique mondiale :

En 2024, la croissance mondiale atteindrait selon l'OCDE, 3,1 % avec des dynamiques régionales très différentes et sans véritable élan pour 2025 . Les Etats-Unis continuent de se distinguer à la hausse avec une croissance proche de 3 %. La Chine quant à elle ralentit avec une croissance qui serait inférieure à 5 % ce qui conduit le gouvernement chinois à annoncer de nouvelles mesures de soutien à l'économie. La zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024 et une économie allemande toujours à l'arrêt.

La croissance économique mondiale en 2025 est prévue à 3,2 %, toujours portée par la dynamique des économies des pays émergents. Cette prévision très incertaine du fait des tensions commerciales croissantes et des incertitudes géopolitiques comme l'intensification de la guerre en Ukraine, le conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël. Sur le plan politique, l'élection du nouveau Président des Etats-Unis, fait peser le risque d'une mise en place des tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France à un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

On constate une nette décélération de l'inflation des taux directeurs en 2024 dans la plupart des banques centrales des pays avancés. Ainsi, la BCE a baissé à 3,25 % et ce mouvement devrait se poursuivre pour atteindre 2 % en juin 2025. La Fed et la Banque d'Angleterre ont entamé leur cycle d'assouplissement en abaissant également leur taux. La Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux.

### 1.2 L'inflation au niveau mondial :

Après avoir atteint un sommet en début d'année 2024 à 7,5 % le taux d'inflation est redescendu à 6,4 % en octobre dernier, l'inflation reste une question centrale pour la plupart des économies mondiales. Malgré des tentatives d'apaisement par des ajustements de politique monétaire, le prix de l'énergie et des denrées alimentaires pèsent lourdement sur l'inflation.

Le niveau de pauvreté mondial montre une légère baisse de 9,2 % en janvier 2024 contre 8,6 % en octobre de la même année. Toutefois, cette baisse n'est pas suffisante pour résoudre les disparités croissantes entre les pays riches et les pauvres. Cette réduction de la pauvreté est aussi troublée par l'augmentation des coûts de la vie et le ralentissement des efforts de relance post-pandémie dans un certain nombre de pays.

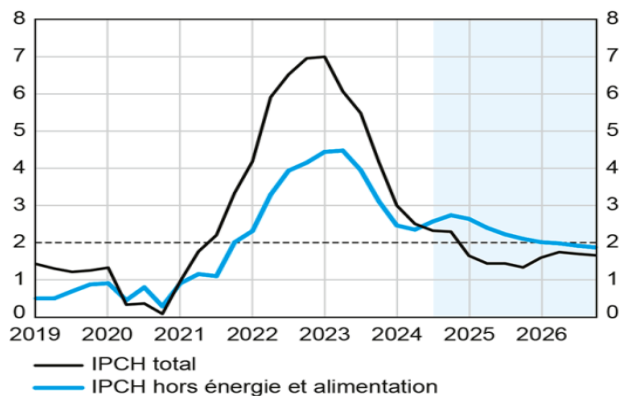
### 1.3 La situation de la France :

Portée par la tenue des jeux olympiques en 2024, la croissance économique en France a bénéficié d'une impulsion temporaire. Les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle devraient être comptabilisés en fin d'année 2024 avec une estimation de + 0,25 points. En conséquence, selon l'INSEE, la croissance serait à 1,1 % en 2024. Elle devrait poursuivre sur cette voie avec une augmentation de la consommation des ménages et de leurs dépenses immobilières. Toutefois, le gouvernement prévoit une légère baisse avec un taux à 0,9 % en 2025.

L'inflation en France (IPCH) reste une préoccupation majeure, elle serait moins élevée que prévue en moyenne annuelle à 2,0 % en 2024. Cette estimation reflète une baisse par rapport au niveau élevé de 2023 qui atteignait environ 5 %. Cependant, elle continue d'être nourrie par la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation et par les difficultés sur les chaînes d'approvisionnement. Bien qu'elle ait beaucoup diminué, elle exerce toujours une pression sur le pouvoir d'achat des ménages. L'INSEE prévoit un niveau d'inflation à 1,7 % en 2025.

### Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.  
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Le niveau de pauvreté en France est stable par rapport à 2023. L'INSEE estime que le taux en France sera d'environ 14,5 % en 2024 et une légère baisse en 2025 (14,2 %). Les dispositifs sociaux mis en place n'ont pas permis de compenser l'impact de la hausse des coûts de la vie qui par conséquent impacte les ménages les plus vulnérables.

Le taux de chômage a baissé de -0.2 point au trimestre 2 de 2024, pour atteindre un taux de 7,3 % (hors Mayotte). Il reste toutefois au-dessus de la moyenne européenne (5,9 en août 2024). Le taux d'activité est resté stable à son plus haut niveau historique 74,5 %. Néanmoins, dans un contexte de ralentissement de l'activité, les craintes des ménages d'une augmentation du chômage demeurent présentes.

Le pouvoir d'achat des ménages français en 2024 a augmenté selon les estimations de 0,8 % grâce à une réduction des coûts de l'énergie et à une légère augmentation des revenus + 2,9 % en glissement annuel au trimestre 2 comme au trimestre 1, avec des hausses plus marquées dans l'industrie que dans le tertiaire et la construction.

Le déficit public en France en 2024 dépasse les prévisions initiales et devrait atteindre 6,1 % (4,4 % prévu dans le PLF). Ainsi, le déficit du budget de l'Etat s'élève à 162,4 Md€. Pour tenir le déficit à 6,1 % du PIB l'Etat a annulé 5,6 Md€ de dépenses de l'Etat dont 4,5 Md€ proviennent de la réserve de précaution gelée pendant l'été. Aussi, près de 10 Md€ de crédits avaient déjà été annulés par décret du 21 février 2024. Parallèlement, la loi intègre des crédits supplémentaires de 4,5 Md€ pour des dépenses non prévues dans la loi de finances 2024 pour notamment :

- faire face aux dépenses liées à la sécurisation des jeux Olympiques de Paris et à la crise en Nouvelle-Calédonie ;
- prendre en compte les besoins concernant certaines opérations militaires à l'étranger et le soutien à l'Ukraine ;
- financer certaines aides et prestations sociales, comme l'allocation aux adultes handicapés et les bourses sur critères sociaux ;

- couvrir le coût des élections législatives anticipées de fin juin- début juillet 2024 (+19,5 millions d'euros)
- soutenir l'entretien du réseau routier géré par les collectivités locales (+70 millions d'euros) ;
- indemniser les vigneron pour les pertes liées au mildiou à la suite des fortes précipitations de cette année (+20 millions d'euros).

Finalement, les dépenses de l'État sont en baisse de 6 Md€ par rapport à ce que prévoyait la loi de finances initiale pour 2024.

La dette publique en France s'élèverait en 2024 à 3228,4 Mds€ d'après la dernière publication de l'INSEE en date du 27 septembre 2024, soit environ 112 % du PIB contre 3101,2 Mds€ en 2023. Cette hausse est due en partie à l'augmentation des dépenses publiques pour faire face à la crise inflationniste et énergétique mais également en raison des mesures prises post-pandémie. En 2025, les perspectives indiquent une stabilisation de la dette publique autour de 110 % du PIB.

## 2. Principales dispositions budgétaires du projet de loi de finances 2025 (PLF 2025)

### 2.1 Un parcours chaotique pour l'adoption de la loi de finances 2025

La loi de Finances présente les orientations budgétaires de l'Etat français pour l'année à venir. Le projet de loi de Finances 2025 a été présenté à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 09 juin 2024 et la démission du gouvernement de Attal. Après de nouvelles élections qui ont eu lieu le 30 juin et le 07 juillet 2024 aucune majorité absolue n'a été observée. Le président de la République a donc désigné le nouveau premier ministre. Le nouveau gouvernement Barnier entend faire évoluer son texte initial. Celui-ci ambitionne de redresser les comptes publics par des hausses de recettes fiscales de 19,3 Mds€, des économies sur les dépenses de l'Etat de 21,5 Mds€, une contribution des collectivités locales de 5 Mds€ et un effort de 15 Mds€ de la sécurité sociale. Soit de 60 Mds€ d'économies (2% du PIB).

Après l'annonce du premier ministre d'avoir recours au 49.3 pour l'adoption du budget de la sécurité sociale par l'assemblée nationale, une motion de censure est déposée qui a recueilli la majorité des suffrages à 331 voix "pour". Le premier ministre est donc tenu de présenter sa démission le 05 décembre 2024. Il n'était donc plus possible au parlement de terminer l'examen et d'adopter définitivement la loi de finances 2025. C'est la première fois sous la Ve République qu'une motion de censure est adoptée après le déclenchement de l'article 49.3.

Toutefois, en application de la loi organique pour les lois de finances (LOLF), **la loi spéciale** vise à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics dans l'attente de l'adoption du budget de l'Etat pour 2025. La loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 et publiée au journal officiel le 21 décembre 2024.

L'essentiel de la loi spéciale contient trois types de mesures :

- autorisation de percevoir les impôts existants
- autorisation d'emprunter pour l'Etat
- autorisation d'emprunter pour plusieurs organismes de sécurité sociale, en particulier l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss).

Certains textes ont été amendés par les députés mais le sénat n'a pas apporté de modification.

Le président de la République a nommé, le 13 décembre 2024, un nouveau premier ministre, François Bayrou. A l'issue de la reprise des débats sur le projet de la loi de finances du 15 janvier 2025, après quelques concessions annoncées par le premier ministre, la motion de censure n'a pas recueilli le nombre de voix suffisantes.

Le dernier projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

Dans ce contexte politique inédit qui a rendu incertaine l'issue des orientations proposées, le budget est enfin adopté le 06 février 2025.

## **2.2 Les principales mesures appliquées à l'Etat**

Hausse du barème de l'impôt : les tranches du barème de l'impôt sur le revenu (IR) ainsi que les seuils et limites qui lui sont associés, augmentent de 1,8 %.

Instauration d'une contribution différentielle sur les hauts revenus : Cette contribution vise à assurer une imposition minimale de 20 % des plus hauts revenus (plus de 250 000 €, le double pour un couple), avec une décote pour atténuer les effets de seuil.

## **2.3 Les principales mesures pour le collectivités territoriales**

### **a. L'effort demandé aux des collectivités territoriales**

En 2025, les collectivités territoriales seront amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de - 2,2 Md€. Cependant, cet effort sera proportionné au poids de ces dernières dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière.

### **b. La dotation globale de fonctionnement**

La dotation globale de fonctionnement des communes sera stable en 2025 par rapport à 2024 soit 27,2 Mds€. Toutefois, le PLF 2025 propose une minoration importante de 487 M€ des variables d'ajustement, supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités. Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes de fonctionnement comme les années passées.

- +140 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR), soit + 5%,
- +150 M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSU), soit + 6,1 %
- +90 M€ pour la dotation d'intercommunalité (DI) des EPCI.
- +7 M€ pour la dotation des communes nouvelles

La nouvelle loi de finances ne prévoit pas de nouvelles coupes à ce stade.

### c. La poursuite du soutien à l'investissement local

Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont maintenues au niveau historiquement élevé de 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 1,8 milliard d'euros en crédits de paiement.

La réduction du Fonds vert (qui passera de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros)

Création d'un fonds territorial climat de 200 M€. L'objectif est d'accompagner au mieux les collectivités dans la transition écologique et énergétique en se basant sur l'existence d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) au sein de l'EPCI

### d. La fiscalité locale

#### 1. La revalorisation des valeurs locatives

La revalorisation annuelle des valeurs locatives sera plus douce en 2025 qu'en 2023 et 2024. **soit + 1,7 %** contre 7.1 % en 2023 et 3,9 % en 2024. La situation économique ne peut qu'inciter à la prudence. Bon nombre de communes pourraient donc être tentées d'avoir la main un peu plus lourde sur leurs taux. Enfin, il ne faut pas oublier que cette évolution des bases locatives va aussi concerner la taxe d'habitation pour les foyers qui la paient encore, principalement sur les résidences secondaires.

#### 2. La répartition du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été modifié (article 240 de la LFI 2024) en remplaçant le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçu par le bloc communal par la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de cet impôt. Cet article inclut cette fraction de TVA dans les ressources fiscales agrégées qui servent de référence pour l'application éventuelle d'un plafonnement du prélèvement du FPIC et rend cette mesure applicable à la répartition du fonds effectuée en 2024.

### e. Les fractions de TVA affectées aux collectivités

Au fil des années, les collectivités locales ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception des impôts locaux (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences principales) ou de dotation (DGF des régions).

La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale figée qui donne lieu à un montant reversé chaque année en fonction du montant de TVA nationale. Cet article propose que la fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année 2025 soit exceptionnellement égale au montant perçu en 2024 (après régularisation). Ainsi la dynamique de la TVA est conservée sur le budget de l'État pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Le fonds de sauvegarde des départements alimenté par la dynamique de la TVA n'est pas concerné par cette proposition.

## **f. Report de la suppression de la cotisation sur les valeurs des entreprises (CVAE)**

Initialement prévue en 2024, la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) aura finalement lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2027. De plus, il n'est plus possible de bénéficier d'une exonération facultative de CVAE ou d'un abattement facultatif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ainsi, le taux 2024 sera conservé jusqu'en 2027 (0,28 %), avant la diminution progressive (0,19 % en 2028 et 0,09 % en 2029) puis une suppression totale en 2030.

## **g. Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités "Dilico"**

Le fonds de réserve de 3 Mds prévu initialement par un prélèvement sur les plus grandes collectivités est remplacé par un dispositif mettant en réserve 1 Mds. Une option qui allège l'effort demandé aux collectivités pour réduire le déficit public.

Ainsi, les collectivités concernées en fonction de leurs capacités contributives sont moins de 2000 communes, 130 EPCI à fiscalité propre, une cinquantaine de départements ainsi que les régions de France (hors Corse).

Alors que le précédent fonds de réserve fléchait l'effort sur les collectivités dont le niveau de dépenses réelles de fonctionnement était supérieur à 40 millions d'euros, la nouvelle contribution dépend très largement des capacités contributives des collectivités et de la population très insuffisamment.

Selon la volonté du législateur, le dispositif n'a pas vocation à opérer de prélèvement de ressources au profit de l'État, mais uniquement à lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics. Plus précisément, 90 % des recettes « confisquées » sont censées être reversées progressivement sur 3 ans aux collectivités contributrices (les 10 % restants abonderont le FPIC).

## **h. Hausse de la cotisation des employeurs à CNRACL (PLFSS, décret 30 janvier 2025)**

Annoncée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS), cette mesure réglementaire est explicitée dans un décret du 30 janvier 2025 qui prévoit l'augmentation progressive du taux des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), portant ce taux de 34,65 % en 2025, jusqu'à 43,65 % à partir de 2028.

- Cela revient à une hausse de 3 points par an pendant 4 ans, soit 12 points au total, de la cotisation des employeurs à la CNRACL,
- 12 points équivalent à une augmentation de + 37,9 % par rapport à 2024 de la cotisation des employeurs à la CNRACL.

Cette mesure s'applique à l'ensemble des collectivités et demeure pérenne dans le temps. Selon les estimations de Stratorial Finances, l'impact sur les budgets des petites villes sera d'ampleur : à partir de 2028, le coût annuel serait de près de 1 230 millions d'euros.

Elle aura de nombreux effets pervers, dont la contraction de l'investissement local et la réduction de l'embauche de fonctionnaires et des titularisations alors que les besoins sont importants.



## II. Situation financière de la collectivité et analyse de la prospective

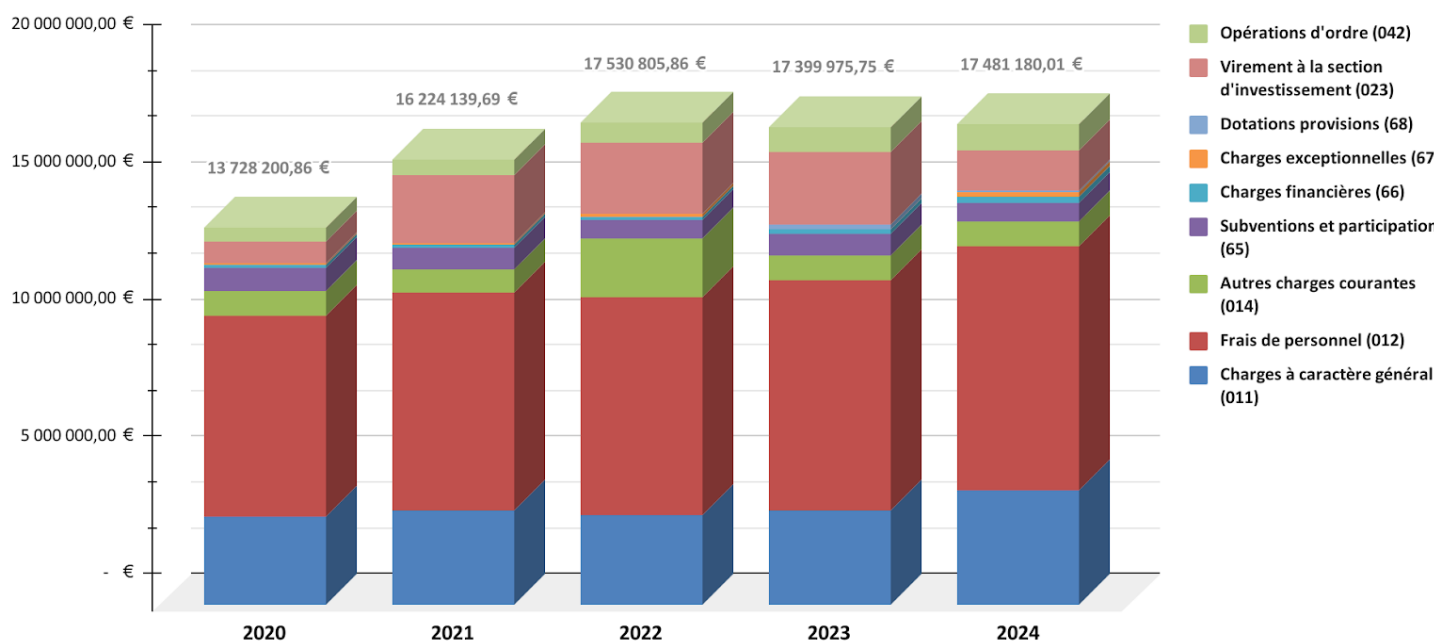
### 1. Les dépenses de fonctionnement

#### Dépenses de fonctionnement de BP à BP (hors DM)

| CHAPITRE                                            | 2020                   | 2021                   | 2022                   | 2023                   | 2024                   |
|-----------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>Charges à caractère général (011)</b>            | 3 169 555,25 €         | 3 414 912,00 €         | 3 244 403,68 €         | 3 394 057,30 €         | 4 123 128,00 €         |
| <b>Frais de personnel (012)</b>                     | 7 357 939,00 €         | 7 938 650,00 €         | 7 938 650,00 €         | 8 407 137,00 €         | 8 950 000,00 €         |
| <b>Autres charges courantes (014)</b>               | 862 000,00 €           | 832 000,00 €           | 2 117 283,44 €         | 922 000,00 €           | 850 000,00 €           |
| <b>Subventions et participations (65)</b>           | 877 669,00 €           | 793 632,00 €           | 717 511,07 €           | 750 211,00 €           | 712 800,00 €           |
| <b>Charges financières (66)</b>                     | 128 775,77 €           | 117 731,08 €           | 122 460,94 €           | 179 500,00 €           | 213 000,00 €           |
| <b>Charges exceptionnelles (67)</b>                 | 44 000,00 €            | 78 500,00 €            | 71 300,00 €            | 30 000,00 €            | 180 000,00 €           |
| <b>Dotations provisions (68)</b>                    |                        |                        | 16 500,00 €            | 142 850,00 €           | 30 000,00 €            |
| <b>Virement à la section d'investissement (023)</b> | 771 419,27 €           | 2 486 047,55 €         | 2 582 696,73 €         | 2 678 433,45 €         | 1 497 352,01 €         |
| <b>Opérations d'ordre (042)</b>                     | 516 842,57 €           | 562 667,06 €           | 720 000,00 €           | 895 787,00 €           | 924 900,00 €           |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b>             | <b>13 728 200,86 €</b> | <b>16 224 139,69 €</b> | <b>17 530 805,86 €</b> | <b>17 399 975,75 €</b> | <b>17 481 180,01 €</b> |

En 2024, les dépenses de fonctionnement prévues étaient stables par rapport à 2023 malgré l'inflation et la revalorisation des charges de personnel. Pour rappel, en 2019 le budget en fonctionnement était de 16 279 195,79 €. Soit une évolution de 6.88 % en 5 ans.

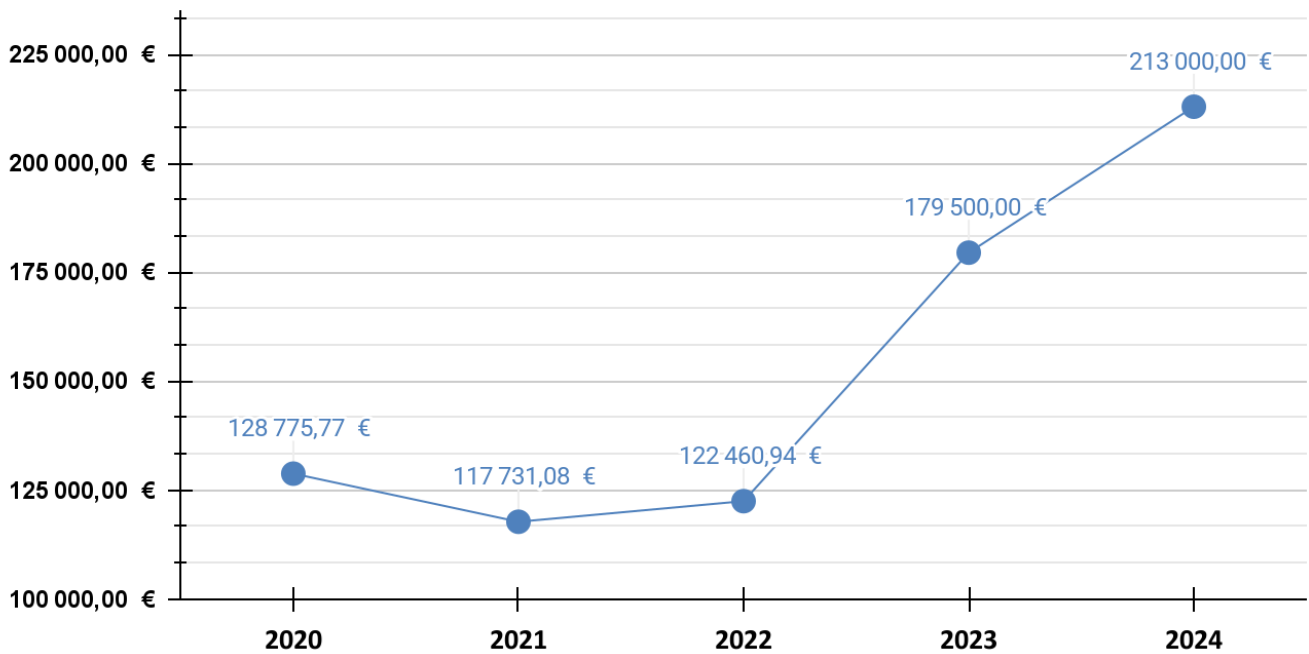
#### Dépenses de fonctionnement 2020-2024 de BP à BP





Les charges financières (frais des emprunts) sont en légère augmentation en raison du déblocage de la ligne de trésorerie. En effet, le retard dans la finalisation des projets en cours a freiné la récupération des subventions et nous a contraints à utiliser la ligne de trésorerie.

### Charges financières (66) 2020-2024

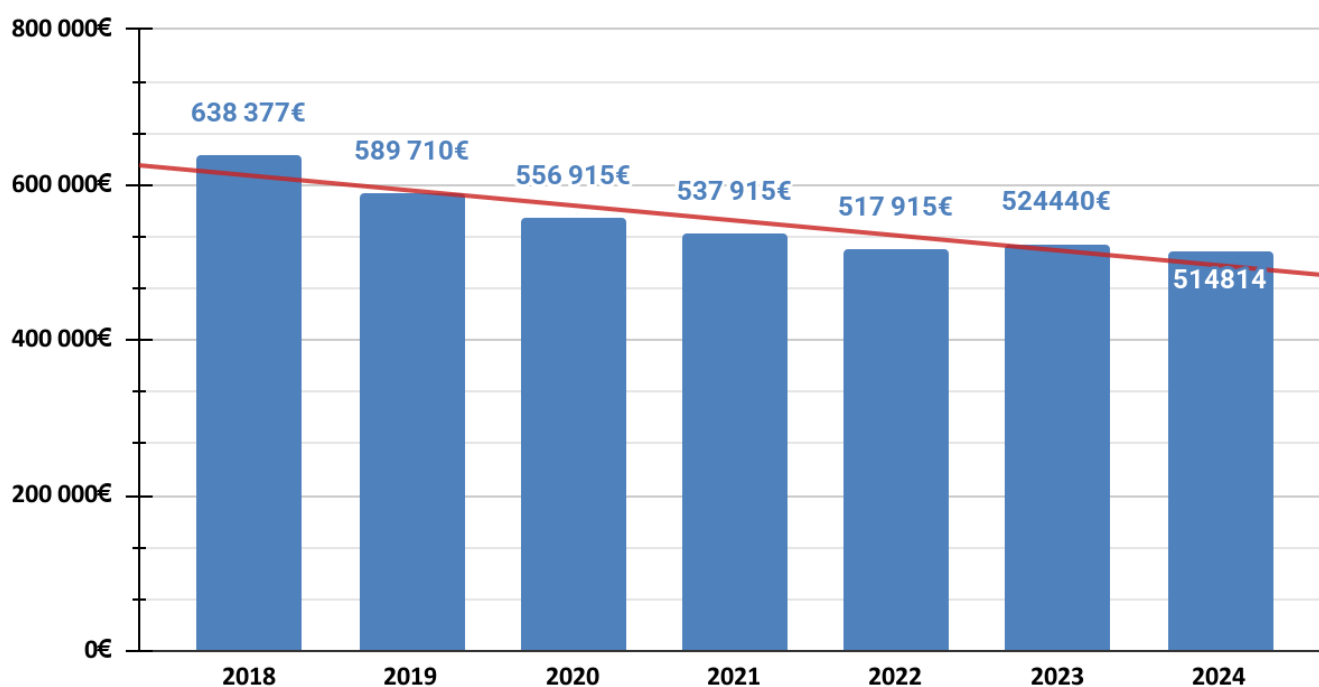


## 2. Les produits de fonctionnement :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle est globale et libre d'emploi ; elle est fixée chaque année par la loi de finances. En diminution constante depuis plusieurs années, la DGF a encore diminué de 9 626 € en 2024.

### Evolution de la DGF

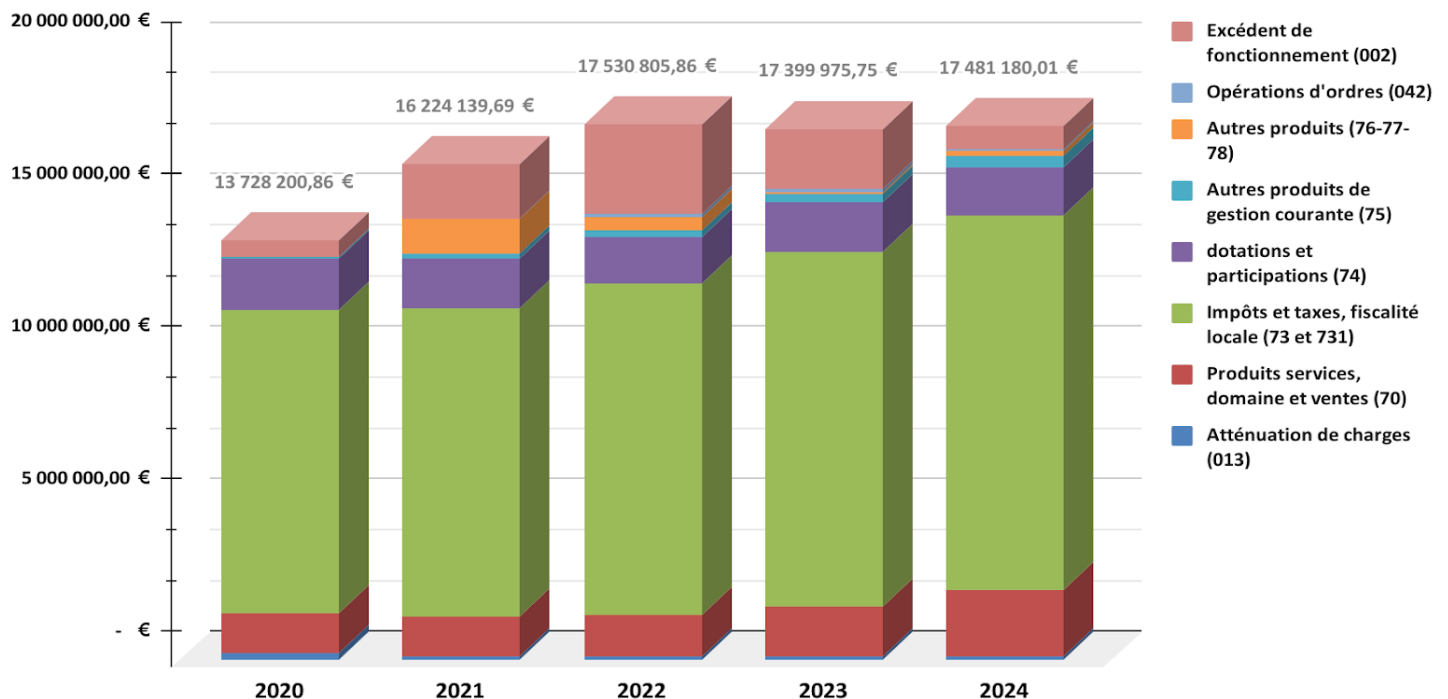
#### évolution de la DGF de 2017 à 2024



Les recettes de fonctionnement se maintiennent malgré une baisse des dotations. En effet, l'augmentation de la taxe foncière en 2024 de 3,9 % par l'Etat permet de faire face à l'inflation et aux baisses de dotations.

| Recettes de fonctionnement de BP à BP (hors DM) |                        |                        |                        |                        |                        |
|-------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
|                                                 | 2020                   | 2021                   | 2022                   | 2023                   | 2024                   |
| Atténuation de charges (013)                    | 214 114,68 €           | 112 000,00 €           | 112 000,00 €           | 112 000,00 €           | 120 000,00 €           |
| Produits services, domaine et ventes (70)       | 1 278 700,00 €         | 1 306 200,00 €         | 1 364 331,00 €         | 1 628 110,00 €         | 2 154 200,00 €         |
| Impôts et taxes, fiscalité locale (73 et 731)   | 9 993 000,00 €         | 10 121 631,08 €        | 10 860 969,00 €        | 11 634 338,00 €        | 12 267 429,00 €        |
| dotations et participations (74)                | 1 651 740,00 €         | 1 613 886,00 €         | 1 543 807,00 €         | 1 609 926,00 €         | 1 580 657,00 €         |
| Autres produits de gestion courante (75)        | 43 223,58 €            | 146 100,00 €           | 182 000,00 €           | 303 400,00 €           | 393 100,00 €           |
| Autres produits (76-77-78)                      | - €                    | 1 167 454,00 €         | 437 546,00 €           | 20 003,00 €            | 146 010,00 €           |
| Opérations d'ordres (042)                       |                        |                        | 100 000,00 €           | 100 228,00 €           | 100 000,00 €           |
| Excédent de fonctionnement (002)                | 547 422,60 €           | 1 756 868,61 €         | 2 930 152,86 €         | 1 991 970,75 €         | 719 784,01 €           |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b>         | <b>13 728 200,86 €</b> | <b>16 224 139,69 €</b> | <b>17 530 805,86 €</b> | <b>17 399 975,75 €</b> | <b>17 481 180,01 €</b> |

### Recettes de fonctionnement - BP 2020-2024

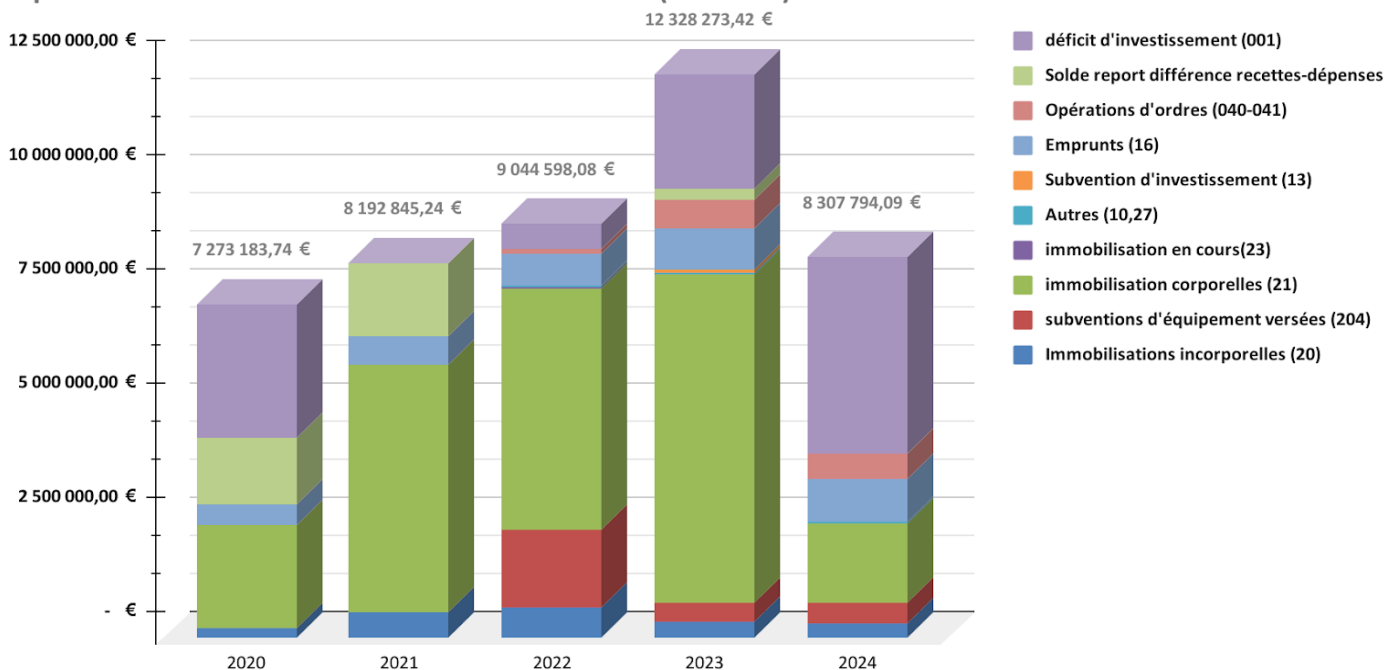


### 3. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement budgétées sont beaucoup moins élevées en 2024. Le budget mis en application par le Préfet avait été raboté. En effet, le préfet ne peut pas totalement se substituer aux membres du Conseil municipal ayant voté contre le budget 2024. Dans cette situation, la collectivité n'a pas pu mener à bien tous les projets commencés (maison de la petite enfance...).

| Dépenses d'investissement de BP à BP (hors DM)      |                       |                       |                       |                        |                       |
|-----------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| CHAPITRE                                            | 2020                  | 2021                  | 2022                  | 2023                   | 2024                  |
| <b>Immobilisations incorporelles (20)</b>           | 183 881,84 €          | 522 880,00 €          | 626 485,80 €          | 313 296,45 €           | 289 497,00 €          |
| <b>subventions d'équipement versées (204)</b>       |                       |                       | 1 716 945,12 €        | 450 000,00 €           | 449 000,00 €          |
| <b>immobilisation corporelles (21)</b>              | 2 258 977,24 €        | 5 430 534,61 €        | 5 301 347,81 €        | 7 181 010,00 €         | 1 740 503,00 €        |
| <b>immobilisation en cours(23)</b>                  |                       | 10 000,00 €           | 33 000,00 €           | - €                    | - €                   |
| <b>Autres (10,27)</b>                               | 5 200,00 €            | 7 000,00 €            | 15 000,00 €           | 25 000,00 €            | 35 000,00 €           |
| <b>Subvention d'investissement (13)</b>             | - €                   | - €                   | - €                   | 93 600,00 €            | - €                   |
| <b>Emprunts (16)</b>                                | 464 000,00 €          | 622 000,00 €          | 695 200,00 €          | 891 000,00 €           | 959 200,00 €          |
| <b>Opérations d'ordres (040-041)</b>                | 5 200,00 €            |                       | 100 000,00 €          | 620 528,00 €           | 550 000,00 €          |
| <b>déficit d'investissement (001)</b>               | 2 924 796,23 €        | - €                   | 556 619,35 €          | 2 501 033,78 €         | 4 284 594,09 €        |
| <b>Total dépenses d'investissement</b>              | <b>5 842 055,31 €</b> | <b>6 592 414,61 €</b> | <b>9 044 598,08 €</b> | <b>12 075 468,23 €</b> | <b>8 307 794,09 €</b> |
| <b>Solde report recettes-dépenses</b>               | <b>1 431 128,43 €</b> | <b>1 600 430,63 €</b> | <b>- €</b>            | <b>252 805,19 €</b>    | <b>- €</b>            |
| <b>Total dépenses d'investissement avec reports</b> | <b>7 273 183,74 €</b> | <b>8 192 845,24 €</b> | <b>9 044 598,08 €</b> | <b>12 328 273,42 €</b> | <b>8 307 794,09 €</b> |

Dépenses d'investissement de BP à BP 2020-2024 (hors DM)



#### 4. Les ressources d'investissement :

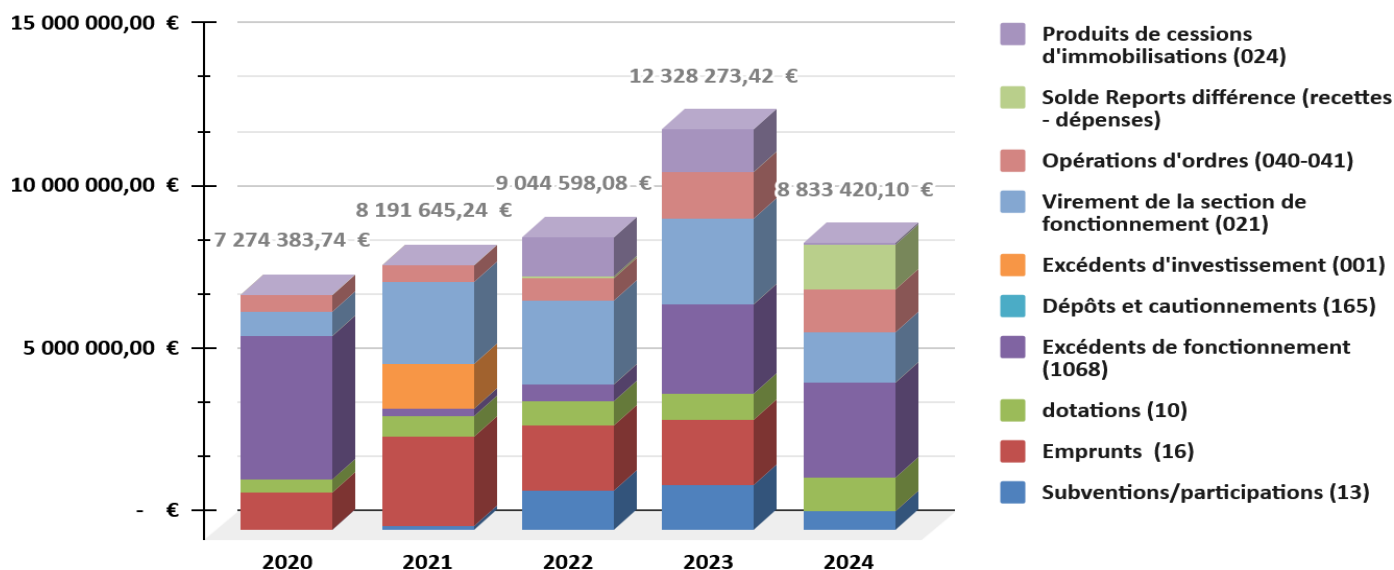
En 2024, nous restons sur la finalisation des projets commencés en 2023. Nous pouvons donc constater une baisse des recettes d'investissement en 2024 par rapport à 2023. Cette baisse se justifie en premier lieu par la réception des notifications de subventions en 2023 : 1 424 964 € en 2023 contre 607 574 € en 2024 mais également par l'absence d'emprunt contracté en 2024.

Le montant perçu au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée de l'exercice 2024 est de 1 084 369,09 € dont 1 070 365,19 € pour l'investissement et 14 003,90 € pour le fonctionnement. En 2023 la Ville avait perçu 828 422,28 €, soit une augmentation de 30,90 % en 2024. Pour mémoire, le taux applicable au FCTVA est de 16,404 %.

#### Ressources d'investissement de BP à BP (hors DM)

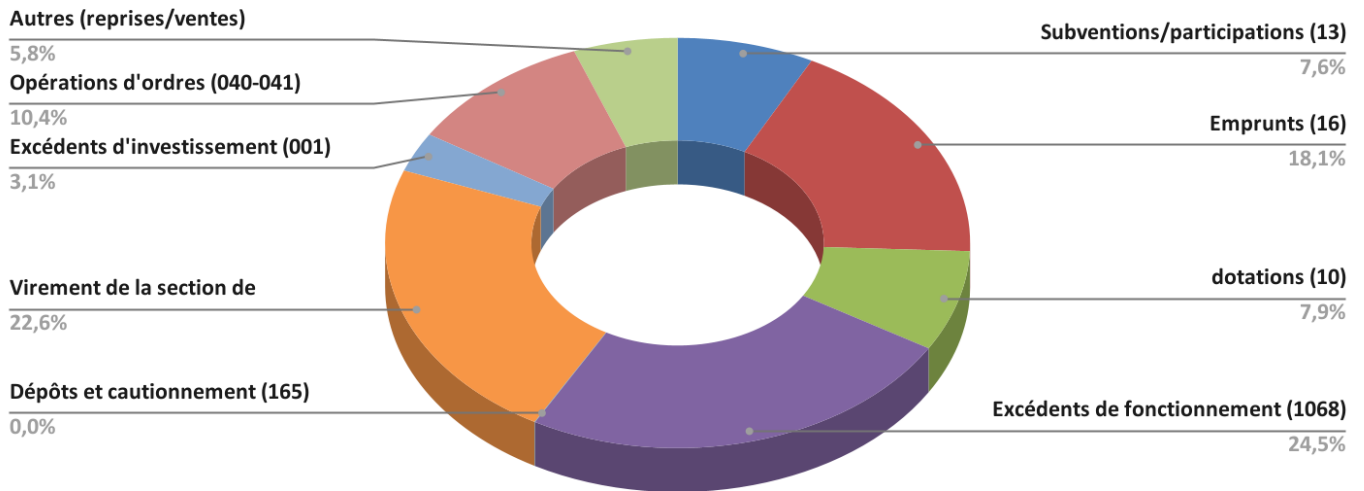
|                                                     | 2020                  | 2021                  | 2022                  | 2023                   | 2024                  |
|-----------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| <b>Subventions/participations (13)</b>              | - €                   | 112 500,00 €          | 1 209 282,00 €        | 1 424 964,00 €         | 607 574,00 €          |
| <b>Emprunts (16)</b>                                | 1 200 000,00 €        | 2 800 000,00 €        | 2 000 000,00 €        | 2 000 000,00 €         | - €                   |
| <b>dotations (10)</b>                               | 351 200,00 €          | 630 000,00 €          | 755 000,00 €          | 762 000,00 €           | 1 020 000,00 €        |
| <b>Excédents de fonctionnement (1068)</b>           | 4 428 721,90 €        | 220 790,84 €          | 511 077,04 €          | 2 753 838,97 €         | 2 942 951,28 €        |
| <b>Dépôts et cautionnements (165)</b>               | 1 000,00 €            | - €                   | 1 000,00 €            | 1 000,00 €             | 9 000,00 €            |
| <b>Virement de la section de fonct. (021)</b>       | 771 419,27 €          | 2 486 047,55 €        | 2 582 696,73 €        | 2 678 433,45 €         | 1 497 352,01 €        |
| <b>Excédents d'investissement (001)</b>             | - €                   | 1 379 639,79 €        | - €                   | - €                    | - €                   |
| <b>Opérations d'ordres (040-041)</b>                | 522 042,57 €          | 562 667,06 €          | 720 000,00 €          | 1 416 087,00 €         | 1 374 900,00 €        |
| <b>Produits de cessions (024)</b>                   | - €                   | - €                   | 1 220 000,00 €        | 1 291 950,00 €         | 40 000,00 €           |
| <b>Total recettes d'investissement</b>              | <b>7 274 383,74 €</b> | <b>8 191 645,24 €</b> | <b>8 999 055,77 €</b> | <b>12 328 273,42 €</b> | <b>7 491 777,29 €</b> |
| <b>Solde Reports (recettes - dépenses)</b>          | - €                   | - €                   | 45 542,31 €           | - €                    | 1 341 642,81 €        |
| <b>Total dépenses d'investissement avec reports</b> | <b>7 274 383,74 €</b> | <b>8 191 645,24 €</b> | <b>9 044 598,08 €</b> | <b>12 328 273,42 €</b> | <b>8 833 420,10 €</b> |

#### Recettes d'investissement de BP à BP2020-2024 (hors DM)



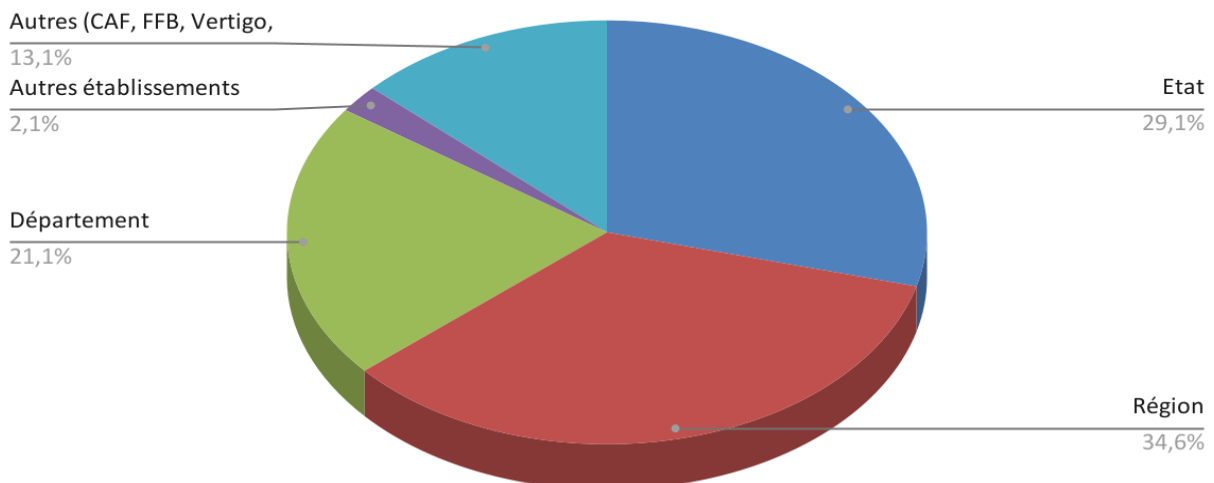
## 5. Bilan de la section d'investissement

### Ressources de financement de l'équipement 2020-2024 (BP)



Les ressources d'investissement de 2020 à 2024 sont essentiellement basées sur les fonds propres, sur l'emprunt, mais aussi sur la recherche de subventions. Durant cette période la commune a perçu 6 892 409,80 € de subventions hors amendes de police d'un montant de 217 269,00 € sur 4 ans soit un montant total de subventions **7 047 217,30 € réparti comme suit :**

### SUBVENTIONS PAR FINANCEUR 2020-2024



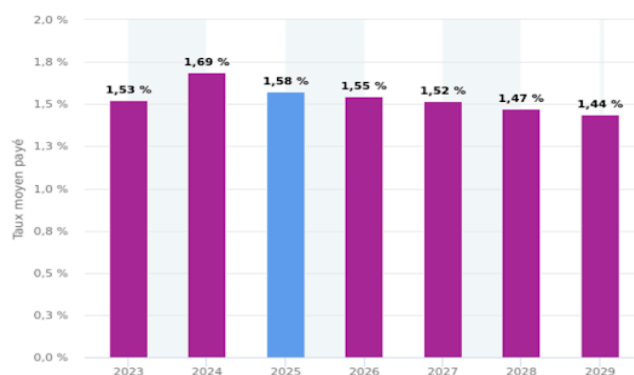
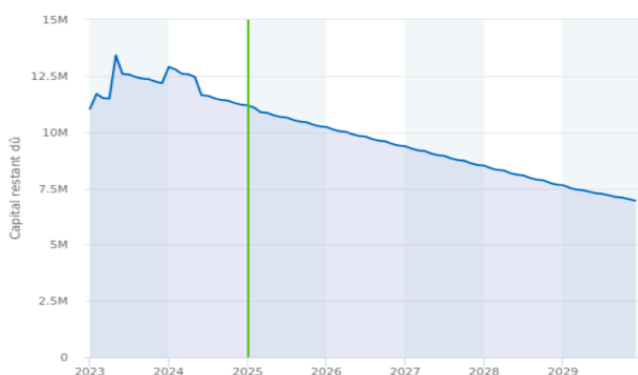
### III. Analyse de l'endettement

#### 1. La situation actuelle de la dette

##### I. Evolution de la dette

|           |                         |                  |                                           |
|-----------|-------------------------|------------------|-------------------------------------------|
| Notionnel | Nombre de financements  | 12               | <b>11 195 844 €</b><br>Capital Restant Dû |
|           | Durée de vie résiduelle | 18 ans et 4 mois |                                           |
| Risque    | Taux fixe               | 100%             | <b>1,58%</b><br>Taux d'intérêt moyen      |
|           | Taux variable           | 0%               |                                           |
| Annuités  | Capital                 | 966 K€           | <b>1 140 124 €</b><br>Annuité             |
|           | Intérêts                | 174 K€           |                                           |

#### EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES



- Faits marquants de l'exercice écoulé**

En 2024, la ville a contracté une ligne de trésorerie pour ses besoins ponctuels.

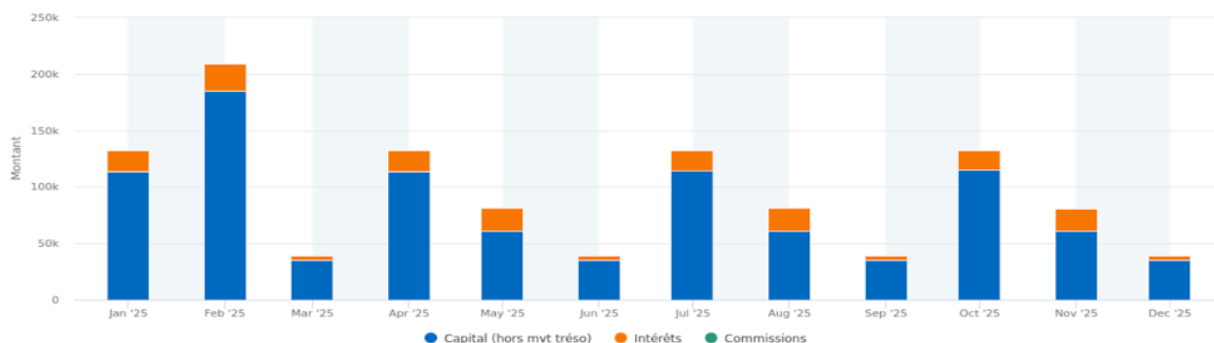
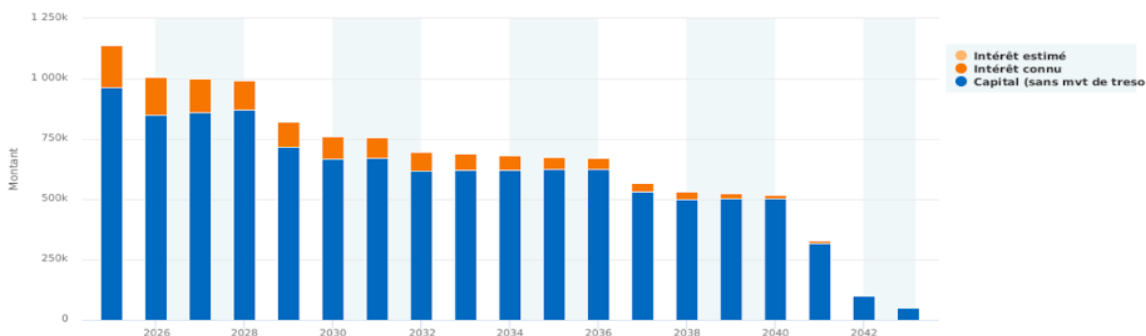
|             | MONTANT   | DUREE   | BANQUE | TAUX        | DATE DEBUT |
|-------------|-----------|---------|--------|-------------|------------|
| 9624751065A | 750 000 € | 12 mois |        | €STER+0.61% | 28/05/25   |

- L'évolution au 1<sup>er</sup> Janvier 2025**

Triel-sur-Seine débute l'exercice 2025 avec une dette de 11 196 K€ répartie en 12 financements. Ce capital restant dû évoluera dans le temps à mesure de l'utilisation future de la ligne de trésorerie. Le taux d'intérêt moyen s'établira à 1.58%.

## 2. L'annuité de la dette et capacité de désendettement :

### REMBOURSEMENT DES ANNUITES DE LA DETTE



Hormis les futurs mouvements à venir sur la ligne de trésorerie, le remboursement en annuités de la dette est estimé à 1 140 K€ en 2025 décomposé en 966 K€ de capital comptable et 174K€ d'intérêts. Le suivi budgétaire 2025 montre que les mois de février, juin et octobre seront les plus chargés en décaissement de flux. Cette information peut être utile pour mieux lisser la saisonnalité de paiement des futurs emprunts.

### PROFIL D'EXTINCTION DE L'ENCOURS



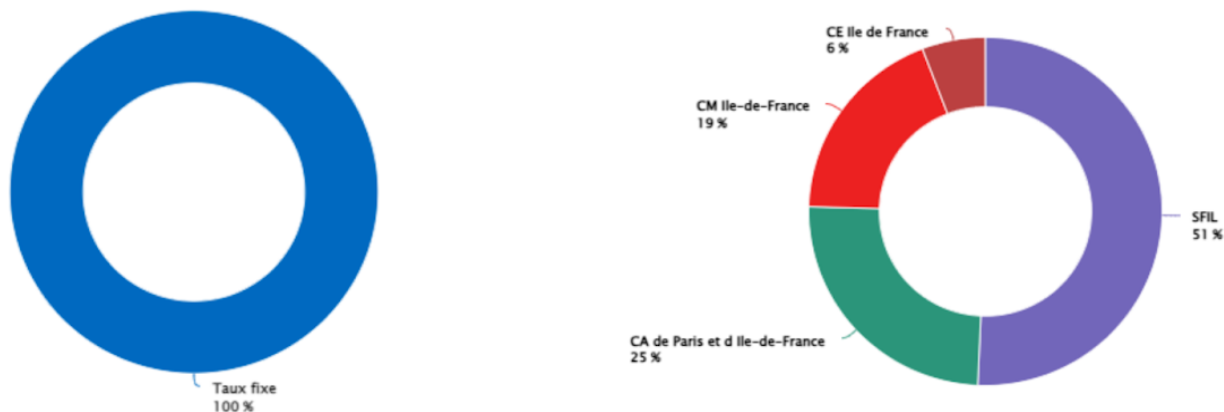
| Au 01/01/2025 | Dans 1 an |     | Dans 5 ans |      | Dans 10 ans |      |
|---------------|-----------|-----|------------|------|-------------|------|
| 11 196 K€     | -966 K€   | -9% | -4 269 K€  | -38% | -7 468 K€   | -67% |

Le rythme de désendettement à l'horizon 5 ans est établi à 38% contre un seuil de 30% observé en général pour les Collectivités



### 3. Caractéristique de la dette :

#### CARACTERISTIQUE DE LA DETTE



La commune maintient sa politique de dette à 100% taux fixe pour se prémunir de tout risque de taux.

#### CONTEXTE DES MARCHES ET RECOMMANDATIONS TAElys SUR VOTRE DETTE

Selon Taelys le cabinet de conseil qui accompagne notre ville, il se profile à l'horizon une divergence de perspectives pour l'année 2025 entre la Fed et la BCE. Pour rappel, Le 12 décembre 2024, la BCE a procédé à sa quatrième baisse de taux directeurs de 25 bp depuis juin 2024, pour ramener le taux de dépôt à un niveau de 3%. Cette décision a été prise à l'unanimité des membres, une baisse de 50 bp ayant même été envisagée du fait de l'ajustement à la baisse des prévisions d'inflation et de croissance. L'inflation sous-jacente est attendue légèrement sous son objectif de 2% tant en 2026 et 2027 (1,9%), avec une confiance accrue dans le processus de désinflation en zone euro, qui devrait pousser la BCE à continuer ses baisses de taux en 2025.

**Jusqu'ici, BCE et Fed ont baissé leurs taux dans une ampleur identique de 100 bp, mais les perspectives pour 2025 entre les deux banques centrales semblent divergentes.**

Les marchés prévoient le retour du taux de la BCE à 2% d'ici la fin d'année, ce qui correspond à 100 bp de baisses supplémentaires en 2025, contre 50 bp pour la Fed. A 2%, les taux directeurs européens seraient inférieurs de 2 points à ceux de la Fed. Une telle différence ne s'était pas vue depuis 2019, lorsque la BCE avait maintenu ses taux en territoire négatif, alors que la Fed avait relevé les siens de 200 bp entre 2015 et 2018.

Le cycle de baisse de taux de la Fed pourrait être de courte durée, et être suivi dès cette année par un durcissement des conditions financières compte tenu de la résistance de l'inflation aux Etats-Unis et du programme de nature inflationniste que Donald Trump a promis de mettre en place dès sa prise de poste officielle en janvier.

- Les marchés ne voient que 2 baisses des taux directeurs de la Fed cette année avant la fin du cycle, et la forte remontée des taux longs suggère qu'ils commencent de plus en plus à douter du processus de désinflation aux Etats-Unis et à prévoir des niveaux de taux durablement plus élevés.

- La zone euro, confrontée à des perspectives de croissance nettement plus faibles qu'aux Etats-Unis, pourrait se voir confrontée à une situation de stagflation bien embarrassante. La BCE restera prudente dans le rythme de baisse de ses taux directeurs.

En tenant compte de cette évolution des marchés, Taelys observe qu'à ce jour, tous les emprunts de la ville sont à des niveaux de taux bien meilleurs aux conditions actuelles de marché. De ce fait, Taelys préconise de conserver l'ensemble du portefeuille actuel d'emprunts de Triel-Sur-Seine.

## V. Éléments de prospective et orientations budgétaires

### 1. Analyses des CA de 2020 à 2024 en fonctionnement

#### 1.1 Les recettes de fonctionnement :

Les recettes 2024 de la ville ont été réalisées conformément à la prévision budgétaire et sont même en augmentation au CA 2024.

Recettes prévues au BP 2024 : 16,761 M€, Pré CA 2024 : 16,940 M€ (hors excédent) soit une différence de + 179 k€.

| CHAPITRES                                     | CA 2020         | CA 2021         | CA 2022         | CA 2023         | PRE CA 2024 (en attente du compte de gestion) |
|-----------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------------------------------|
| 002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT                | 533 148,45 €    | 1 759 385,30 €  | 2 930 152,86 €  | 1 991 970,75 €  | 859 784,08 €                                  |
| 013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES                   | 218 880,49 €    | 149 379,32 €    | 73 183,08 €     | 112 338,14 €    | 178 178,75 €                                  |
| 042 OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS |                 | 22 749,20 €     | 172 408,88 €    | 158 188,23 €    | 132 175,65 €                                  |
| 70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS PRESTATIONS   | 929 820,89 €    | 1 040 903,46 €  | 1 622 179,64 €  | 1 641 982,21 €  | 2 367 358,44 €                                |
| 73 IMPÔTS ET TAXES                            | 10 258 192,01 € | 12 771 469,83 € | 11 136 072,34 € | 11 789 605,75 € | 11 984 086,72 €                               |
| 731 FISCALITE LOCALE                          |                 |                 |                 |                 |                                               |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS                | 1 789 354,17 €  | 1 591 675,39 €  | 1 704 046,33 €  | 1 564 576,87 €  | 1 574 235,54 €                                |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE        | 129 525,20 €    | 319 421,06 €    | 232 800,65 €    | 297 774,40 €    | 537 975,31 €                                  |
| 76 PRODUITS FINANCIERS                        | 1,75 €          | 1,68 €          | 2,10 €          | 9,59 €          | 13,54 €                                       |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS                     | 128 514,25 €    | 214 460,12 €    | 117 035,85 €    | 34 045,48 €     | 45 660,60 €                                   |
| 78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS  | 583 727,00 €    | 1 167 454,00 €  | 437 544,00 €    | 9 138,06 €      | 121 118,48 €                                  |
| <b>Total Recettes</b>                         | 14 571 164,21 € | 19 036 899,36 € | 18 425 425,73 € | 17 599 629,48 € | 17 800 587,11 €                               |

## 1.2 Les dépenses de fonctionnement :

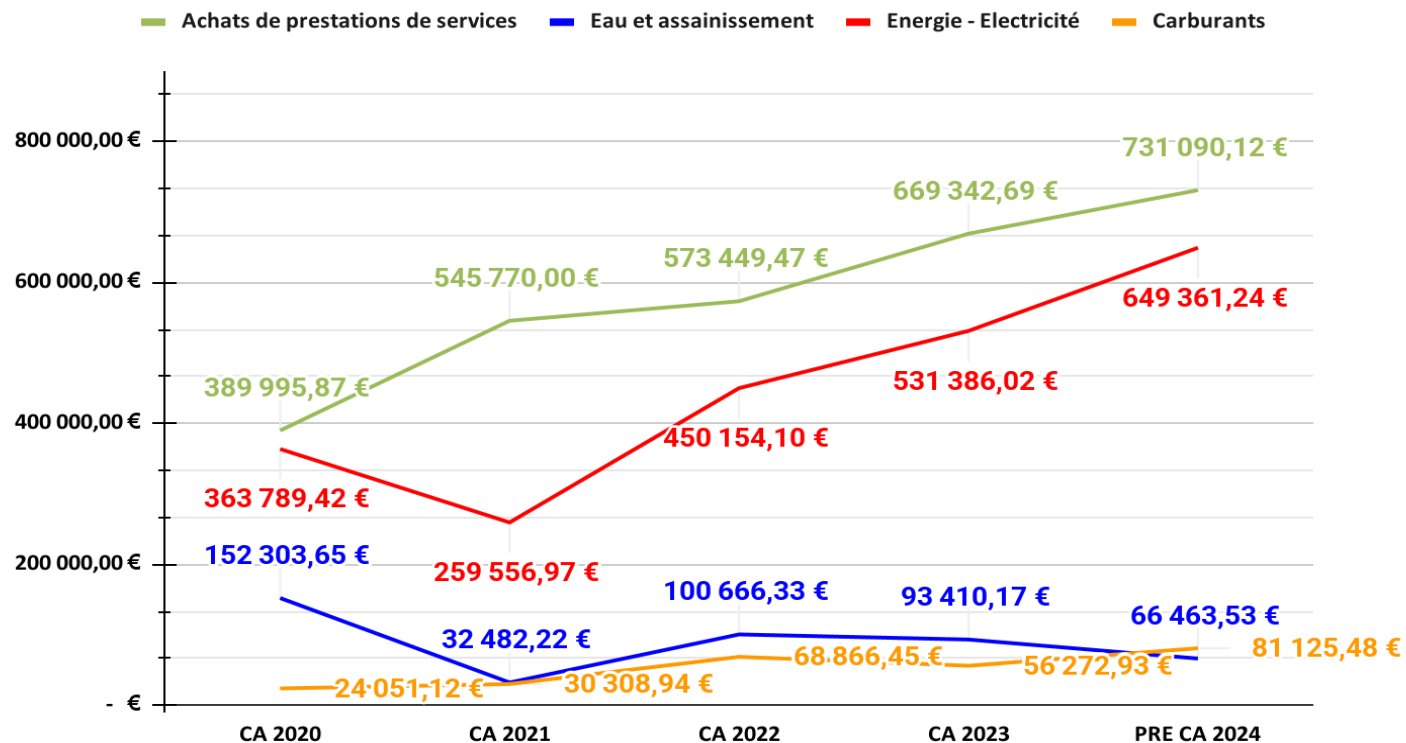
Les dépenses de fonctionnement sont en dessous du montant prévu au budget 2024. BP 2024 : 15.984 M€ et au CA 2024 : 15.442 M€ soit une économie budgétaire de 0.541 M€. Malgré l'inflation et l'augmentation de l'énergie, les dépenses ont été maîtrisées.

| CHAPITRES                                    | CA 2020                | CA 2021                | CA 2022                | CA 2023                | PRÉ CA 2024 (en attente du compte de gestion) |
|----------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|
| 011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL              | 2 947 892,62 €         | 3 124 835,36 €         | 3 003 312,22 €         | 3 218 263,44 €         | 3 950 416,08 €                                |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL                     | 7 300 531,69 €         | 7 821 320,10 €         | 8 006 786,94 €         | 8 176 109,05 €         | 8 606 524,65 €                                |
| 014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS                 | 954 231,16 €           | 2 730 886,00 €         | 1 001 138,44 €         | 603 823,61 €           | 731 120,69 €                                  |
| 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT   |                        |                        |                        |                        |                                               |
| 042 OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 506 675,64 €           | 632 406,48 €           | 800 689,29 €           | 943 737,25 €           | 966 954,29 €                                  |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE        | 684 210,33 €           | 713 069,40 €           | 684 881,84 €           | 679 882,81 €           | 805 602,67 €                                  |
| 66 CHARGES FINANCIÈRES                       | 127 169,96 €           | 113 400,64 €           | 131 996,51 €           | 185 820,76 €           | 218 518,57 €                                  |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES                   | 72 793,36 €            | 22 207,48 €            | 34 310,77 €            | 3 427,29 €             | 163 252,40 €                                  |
| 68 DOTATION PROVISIONS SEMI-BUDGÉTAIRES      |                        | 437 544,00 €           | 16 500,00 €            | 125 829,98 €           | - €                                           |
| <b>Total dépenses</b>                        | <b>12 593 504,76 €</b> | <b>15 595 669,46 €</b> | <b>13 679 616,01 €</b> | <b>13 936 894,19 €</b> | <b>15 442 389,35 €</b>                        |

### 1.3 Effets de la crise énergétique et de l'inflation sur les frais de fonctionnement

+ 62 k€ d'augmentation des prestations de services, - 27 k€ en consommation d'eau, + 118 k€ en électricité, + 25 k€ en consommation de carburant.

#### Frais de fonctionnement CA 2020 - Pré CA 2024

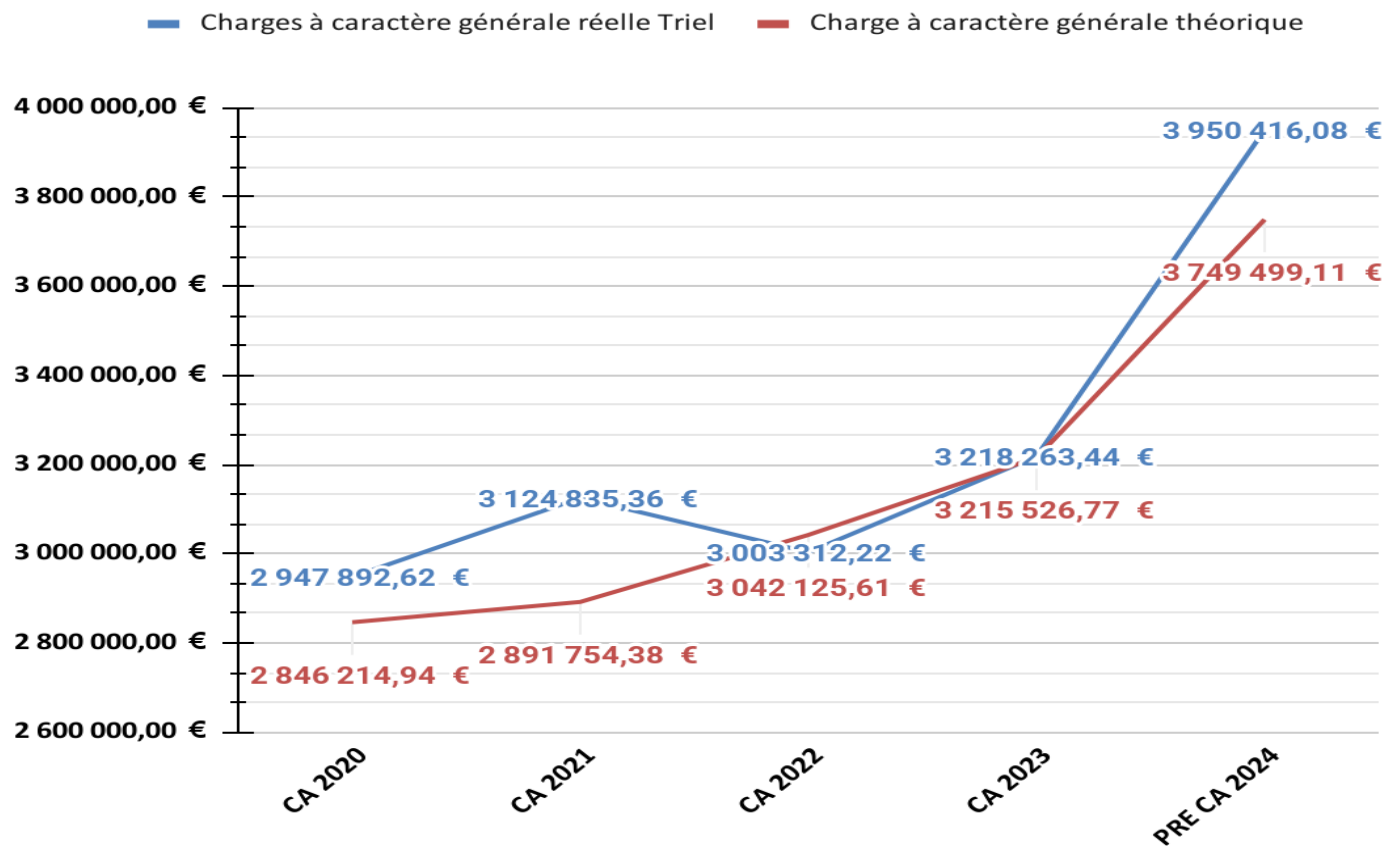


**Soit un total de + 178 k€ de frais supplémentaires !**

## 1.4 Mesures budgétaires compensatoires et évolution des dépenses de fonctionnement

Création du service voirie / espaces verts suite à la reprise de l'entretien de la voirie. Entretien courant du patrimoine communal

### Evolution des dépenses de fonctionnement CA 2020 - pré CA 2024



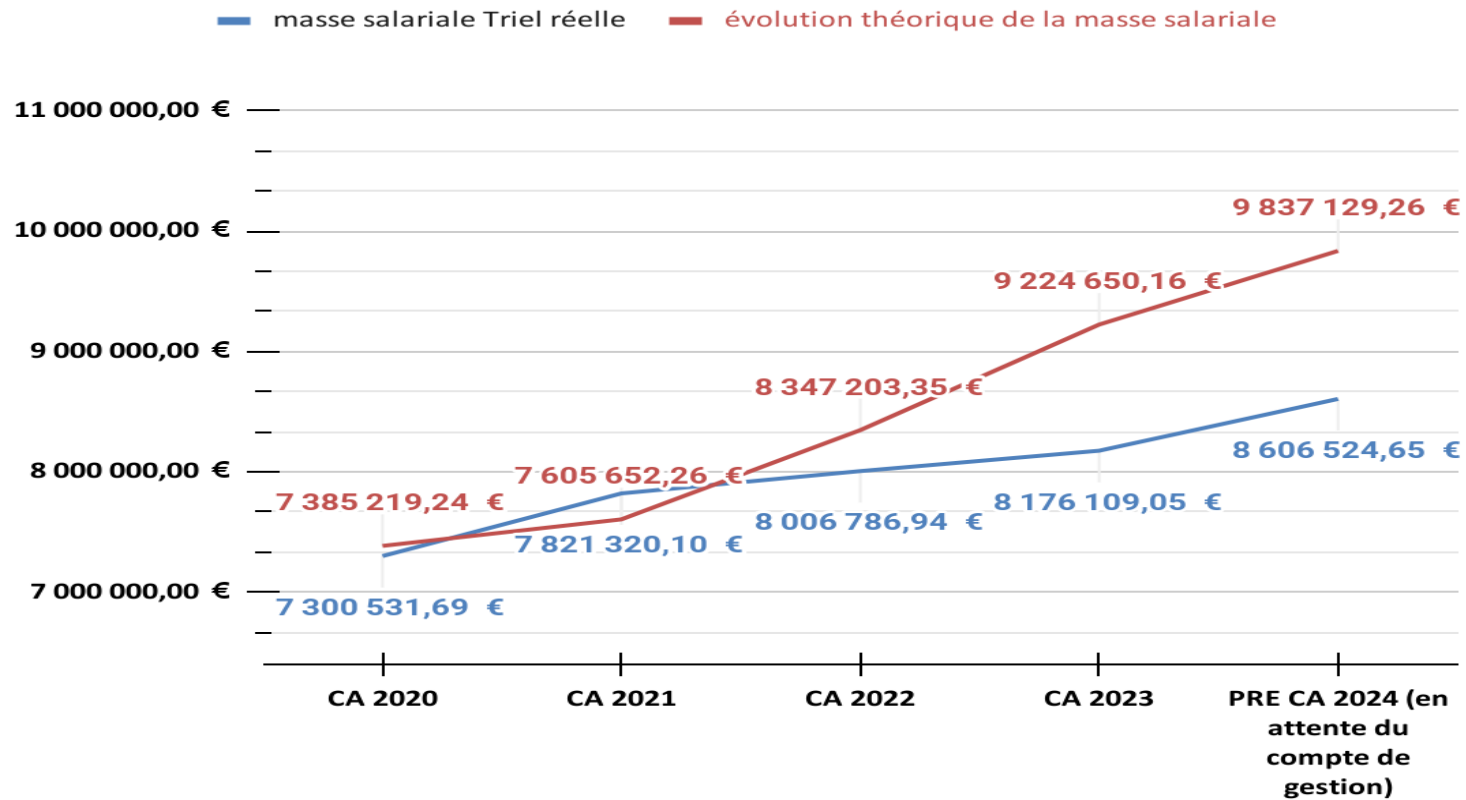
En suivant l'évolution de l'inflation entre 2020 et 2024 (source Banque de France), les dépenses de fonctionnement auraient dû être de :

| Charges à caractère général 2019 : | 2 832 054,67 € | inflation              | Evolution à l'inflation | Charges à caractère général réelles | Ecart        |
|------------------------------------|----------------|------------------------|-------------------------|-------------------------------------|--------------|
|                                    |                |                        |                         | Triel-sur-Seine                     |              |
| 2019                               |                |                        | 2 832 054,67 €          | 2 832 054,67 €                      | 0,00€        |
| 2020                               |                | 0,50%                  | 2 846 214,94 €          | 2 947 892,62 €                      | 101 677,68 € |
| 2021                               |                | 1,60%                  | 2 891 754,38 €          | 3 124 835,36 €                      | 233 080,98 € |
| 2022                               |                | 5,20%                  | 3 042 125,61 €          | 3 003 924,22 €                      | -38 201,39 € |
| 2023                               |                | 5,70%                  | 3 215 526,77 €          | 3 218 263,44 €                      | 2 736,67€    |
| 2024                               |                | 2,00% + reprise voirie | 3 749 499,11 €          | 3 950 416,08 €                      | 200 916,97€  |

L'augmentation est justifiée par la reprise par convention de l'entretien de la voirie communale, par l'entretien de nombreux matériels vieillissants, par l'ouverture de nouvelles structures comme la Maison de maître, la maison de la petite enfance en cours de construction ainsi que les nouvelles salles place Philippe PREVOST. Soit une inflation maîtrisée sur les frais de fonctionnement entre 2023 et 2024.

## 1.5 Etude du contre coût des mesures compensatoires sur les charges de personnel

### Evolution de la masse salariale CA 2020 - Pré CA 2024



Avec les augmentations régulières du SMIC, du point d'indice et le GVT au 1er janvier 2024, la masse salariale aurait dû être en 2024 de 9,582 M€ contre 8,606 M€ en réalisé.

Malgré ces évolutions importantes, le service aux administrés a été maintenu.

### Récapitulatif de l'évolution de la masse salariale depuis 2019

| Masse salariale 2019 : | 7 156 469,27 €    | cumul SMIC + GVT +<br>indice | Evolution au SMIC | Masse salariale réelle | Ecart           |
|------------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|------------------------|-----------------|
|                        | Valeur SMIC       |                              |                   | Triel-sur-Seine        |                 |
| <b>2019</b>            | <i>1 521,22 €</i> |                              | 7 156 469,27 €    | 7 156 469,27 €         | 0,00 €          |
| <b>2020</b>            | <i>1 539,42 €</i> | 3,20%                        | 7 385 219,24 €    | 7 300 531,69 €         | -84 687,55 €    |
| <b>2021</b>            | <i>1 554,58 €</i> | 2,98%                        | 7 605 652,26 €    | 7 821 320,10 €         | 215 667,84 €    |
| <b>2022</b>            | <i>1 603,12 €</i> | 6,87%                        | 8 128 342,10 €    | 8 006 797,00 €         | -121 545,10 €   |
| <b>2023</b>            | <i>1 747,20 €</i> | 13,49%                       | 9 224 650,16 €    | 8 176 109,05 €         | -1 048 541,11 € |
| <b>2024</b>            | <i>1 766,92 €</i> | 3,88% + reprise voirie       | 9 837 129,26 €    | 8 606 524,65 €         | -1 230 604,61 € |

**Soit une maîtrise des charges de personnel : 1230 k€ entre la masse salariale théorique et le réalisé 2024**

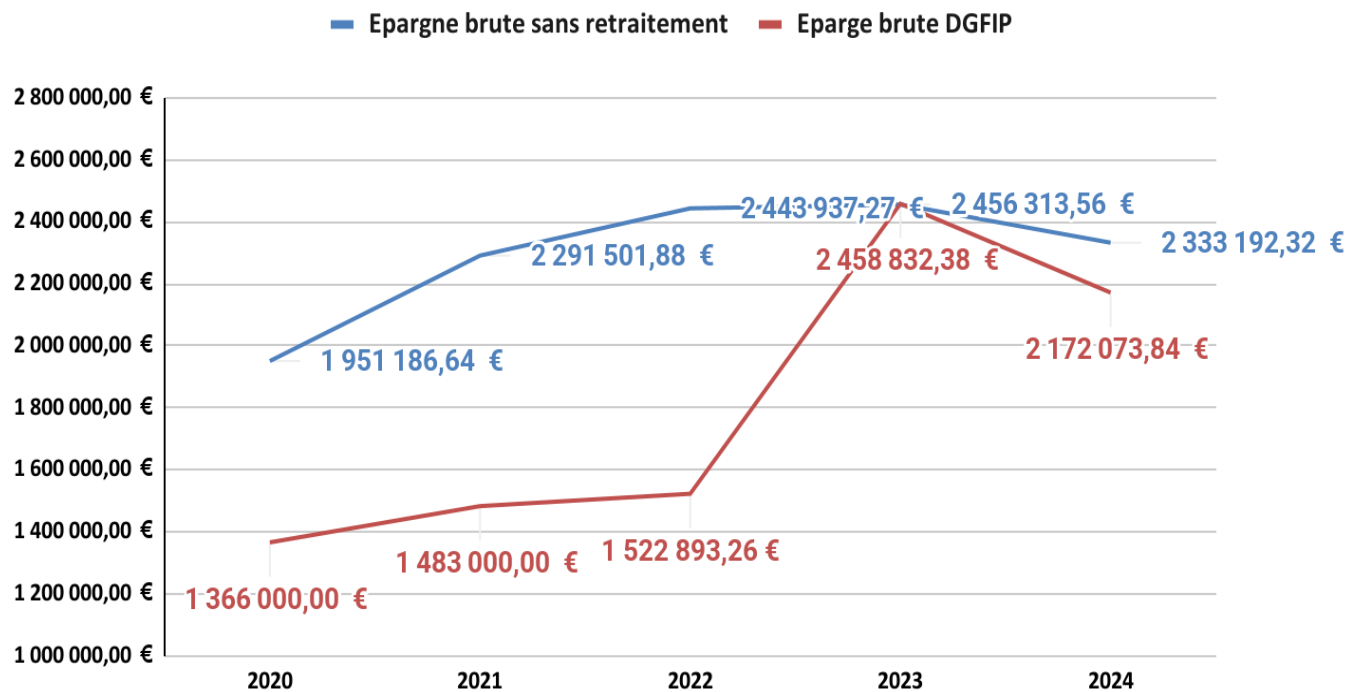
2024 : + GVT DE 2%

2024 ; +IND+1,5% sur 6 mois soit 0,75% + personnel pour reprise voirie



## 1.6 Evolution de l'épargne brute de 2020 à 2024 et conclusions :

### Evolution de l'épargne brute au CA 2020 - 2024



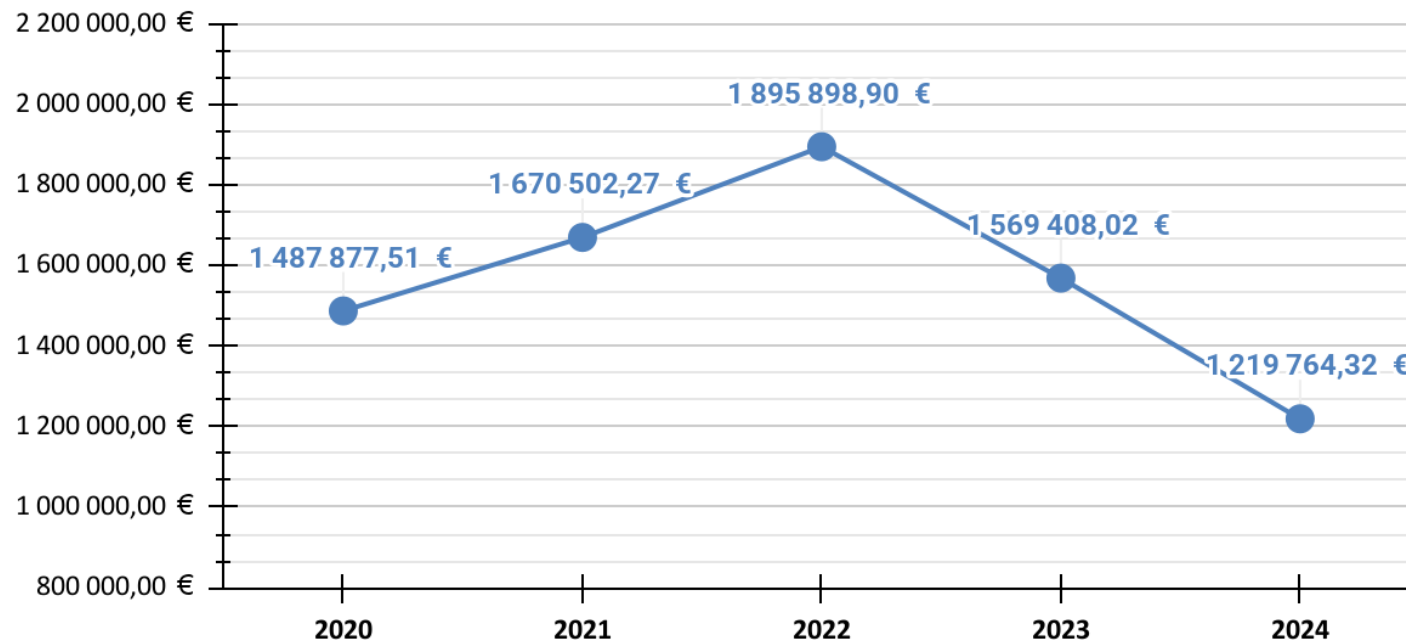
Depuis 2020, l'épargne brute est en constante augmentation avec une légère baisse pour 2024. L'épargne brute avec ou sans retraitement est quasiment au même niveau.

Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement

Retraitement = Retrait des recettes ou dépenses exceptionnelles

## 1.7 Evolution de l'épargne nette de 2020 à 2024

### évolution de l'épargne nette du CA 2020 à 2024



Épargne nette = Épargne brute moins remboursement de la dette

## 2. Analyses des CA de 2020 à 2024 en investissement

### 2.1 Recettes d'investissement

|                                                   | CA 2020               | CA 2021               | CA 2022               | CA 2023                | Pré CA 2024           |
|---------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| 001 EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTÉ INVESTISSEMENT    | - €                   | 1 379 776,31 €        | - €                   | - €                    | - €                   |
| 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT      | - €                   | - €                   | - €                   | - €                    | - €                   |
| 040 OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS     | 506 675,64 €          | 632 406,48 €          | 800 689,29 €          | 943 737,25 €           | 966 954,29 €          |
| 041 OPE. PATRIMONIALES                            | - €                   | - €                   | 582 852,24 €          | 2 556 549,34 €         | 409 815,28 €          |
| 10 DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068) | 483 737,14 €          | 641 697,40 €          | 707 244,55 €          | 822 023,82 €           | 1 088 109,95 €        |
| 1068 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ        | 4 352 172,53 €        | 220 790,84 €          | 511 077,04 €          | 2 753 838,97 €         | 2 942 951,28 €        |
| 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT                   | 537 128,00 €          | 1 381 288,53 €        | 1 477 977,92 €        | 2 145 220,85 €         | 1 505 602,00 €        |
| 16 EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS                    | 3 000 000,00 €        | 2 800 000,00 €        | 2 000 000,01 €        | 2 000 000,00 €         | - €                   |
| 165 DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENT REÇUS                 | 3 373,60 €            | 306,00 €              | 431,70 €              | 104,00 €               | 4 260,09 €            |
| 166 REFINANCEMENT DE DETTE                        | - €                   | - €                   | 1 709 498,17 €        | - €                    | - €                   |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES                    | - €                   | 6 000,00 €            | - €                   | 64 366,45 €            | - €                   |
| 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES              | - €                   | - €                   | - €                   | - €                    | 120 000,00 €          |
| 024 PRODUIT DE CESSIONS                           | 139 560,00 €          | - €                   | - €                   | - €                    | - €                   |
| 4542 OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS              | 139 560,00 €          | - €                   | 9 840,00 €            | 3 420,00 €             | - €                   |
| <b>Total Recettes</b>                             | <b>9 022 646,91 €</b> | <b>7 062 265,56 €</b> | <b>7 799 610,92 €</b> | <b>11 289 260,68 €</b> | <b>7 037 692,89 €</b> |

## 2.2 Dépenses d'investissement

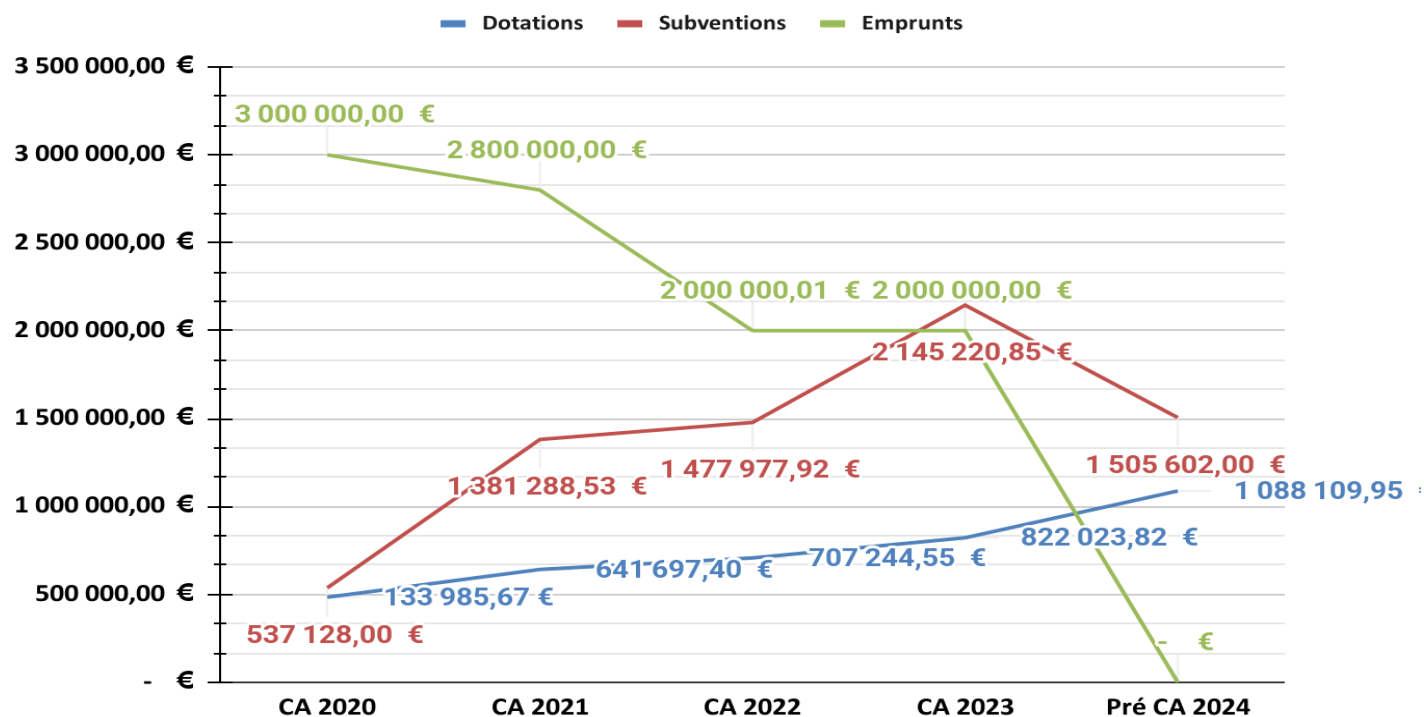
|                                                | CA 2020               | CA 2021               | CA 2022                | CA 2023                | Pré CA 2024           |
|------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|
| 001 EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTÉ INVESTISSEMENT | 2 921 044,10 €        |                       | 556 619,35 €           | 2 501 033,78 €         | 3 882 521,65 €        |
| 040 OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS  |                       | 22 749,20 €           | 172 408,88 €           | 158 188,23 €           | 132 175,65 €          |
| 041 OPÉ. PATRIMONIALES                         |                       |                       | 582 852,24 €           | 2 556 549,34 €         | 409 815,28 €          |
| 10 APPORTS, DOTATIONS ET RÉSERVES              | 1 704,99 €            |                       | 72 797,24 €            |                        |                       |
| 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS               |                       | 560 000,00 €          | - €                    | 1 034 026,00 €         |                       |
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES               | 463 379,47 €          | 620 999,61 €          | 720 447,75 €           | 889 424,36 €           | 952 309,52 €          |
| 165 DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENT VERSÉS             |                       | 104,00 €              | 95,23 €                | 860,35 €               | 5 707,43 €            |
| 166 REFINANCEMENT DE DETTE                     |                       |                       | 1 709 498,17 €         |                        |                       |
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES               | 208 168,64 €          | 389 817,70 €          | 607 018,82 €           | 376 487,58 €           | 254 839,69 €          |
| 204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES           |                       | 375 256,16 €          | 699 022,52 €           | 228 311,82 €           | 198 837,16 €          |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES                 | 3 909 149,92 €        | 5 523 335,29 €        | 5 148 112,62 €         | 7 822 766,11 €         | 2 850 370,00 €        |
| 23 IMMOBILISATIONS EN COURS                    |                       | 86 580,67 €           | 1 840,68 €             |                        |                       |
| 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES          |                       | 40 042,28 €           | 20 091,20 €            | 2 787,20 €             |                       |
| 4541 OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS           | 139 560,00 €          |                       | 9 840,00 €             | 3 420,00 €             |                       |
| <b>Total dépenses</b>                          | <b>7 643 007,12 €</b> | <b>7 618 884,91 €</b> | <b>10 300 644,70 €</b> | <b>15 573 854,77 €</b> | <b>8 686 576,38 €</b> |

## 2.3 Bilan des recettes de la section d'investissement

La commune n'a pas emprunté en 2024. Les subventions encaissées en 2024 sont en baisse à 1.505 M€. En raison du blocage des travaux, l'intégralité des subventions prévues au budget 2024 n'ont pas pu être encaissées ; Elles sont reportées sur 2025 pour un montant de 1.800 M€.

Le montant des dotations au CA 2024 est de 1.088 M€. Elles dépassent la prévision budgétaire qui était de 1.020 M€ soit un excédent de 68 k€ par rapport à la prévision.

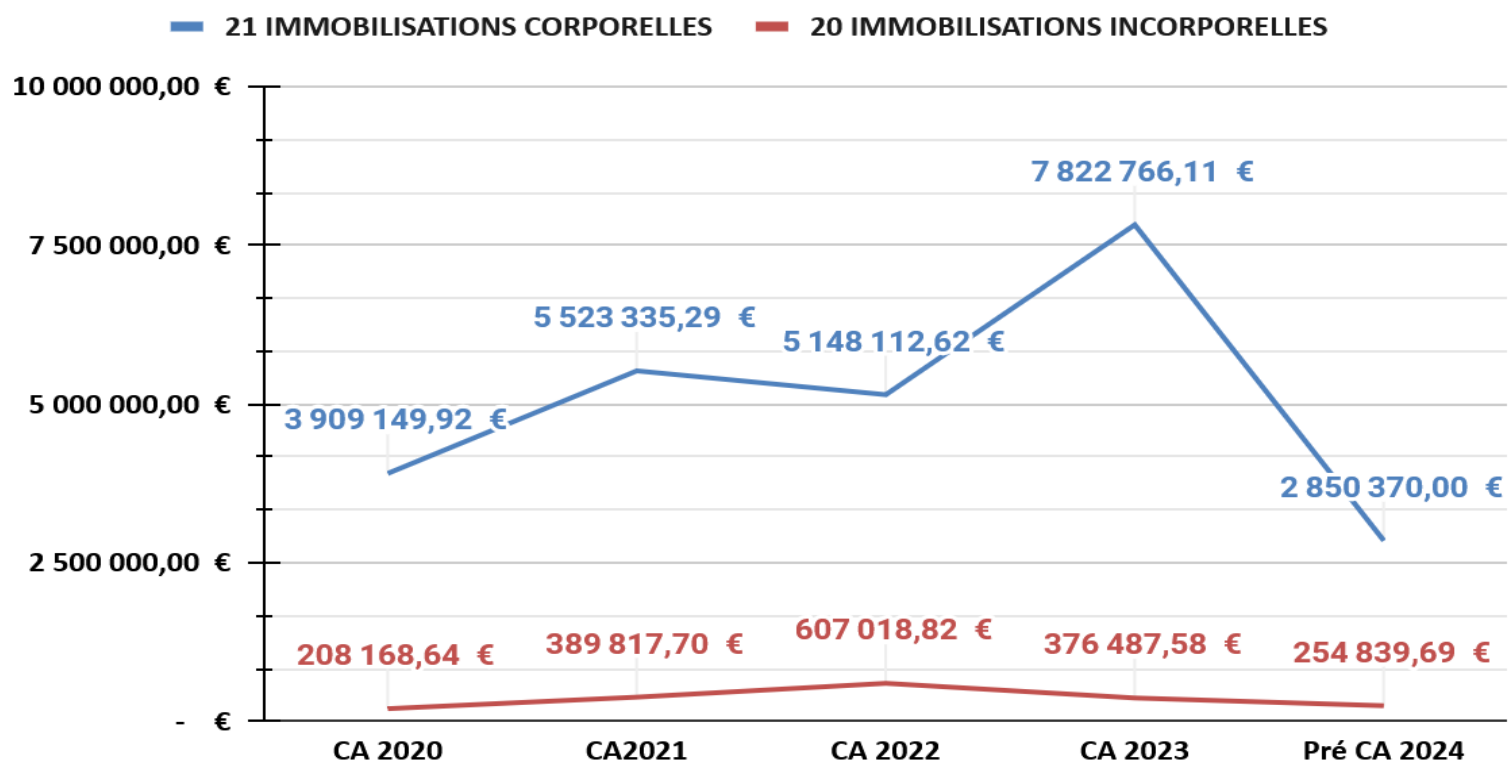
### Subventions d'investissement, dotations et emprunts CA 2020 à CA 2024



## 2.4 Bilan des dépenses de la section d'investissement

Les dépenses d'investissements au CA 2024 ont été moins importantes. En effet, conformément au budget 2024 mis en application par le Préfet, tous les travaux n'ont pas été réalisés en 2024.

### Dépenses d'investissement CA 2020 à CA 2024



### 3. Prévisions budgétaires 2025

#### 3.1 Prévisions budgétaires des recettes en fonctionnement 2025

Les produits issus des prestations de services sont estimés pour l'exercice 2025 à 2.342 M€, un montant quasiment équivalent au montant réalisé en 2024 qui étaient de 2.367 M€.

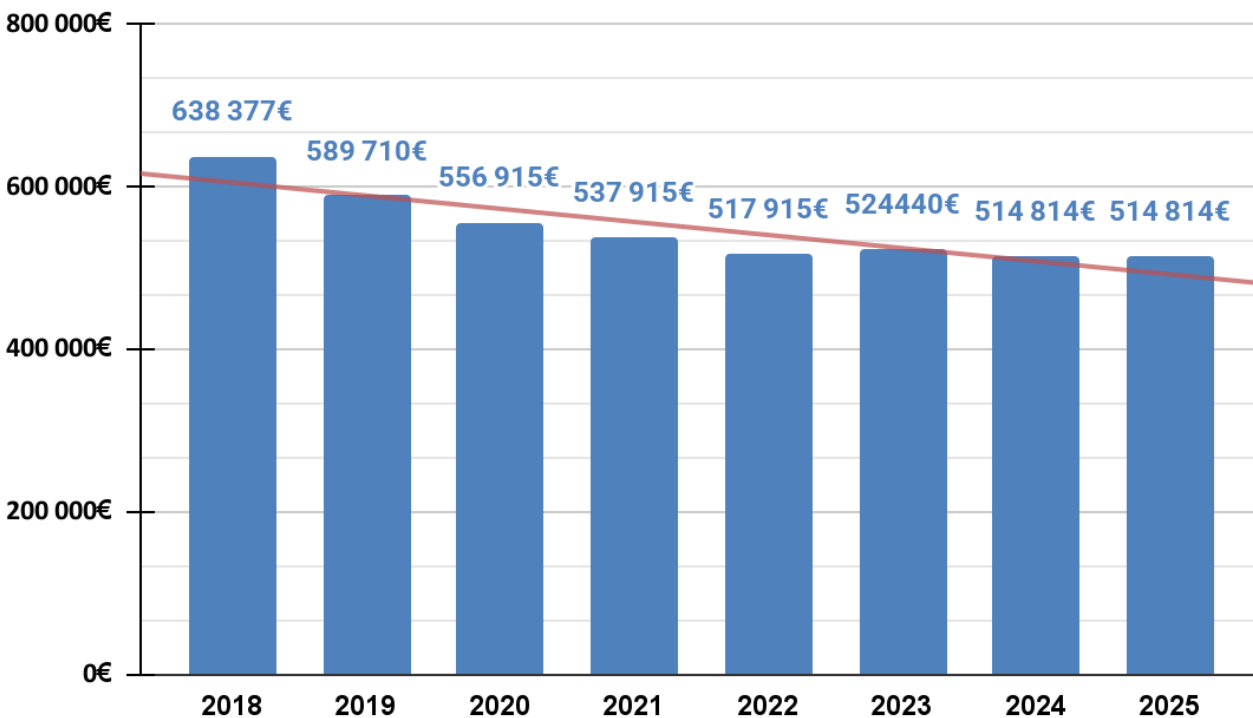
La commune fait preuve de prudence dans la préparation budgétaire 2025. La prévision ne dépasse pas le montant réalisé en 2024.

Les droits de mutation ont fortement diminué en 2024, cependant une légère reprise est attendue en 2025. Le montant prévu au budget 2025 est de 600 k€. La commune a perçu au titre de l'exercice 2024 environ 470 k€.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la dotation la plus importante versée par l'État aux collectivités locales. Après une baisse significative depuis 2014, la DGF devrait être stable en 2024 à hauteur de 514 k€.

#### 3.1.1 Dotation globale de fonctionnement 2025

#### Evolution de la DGF de 2018 à 2025

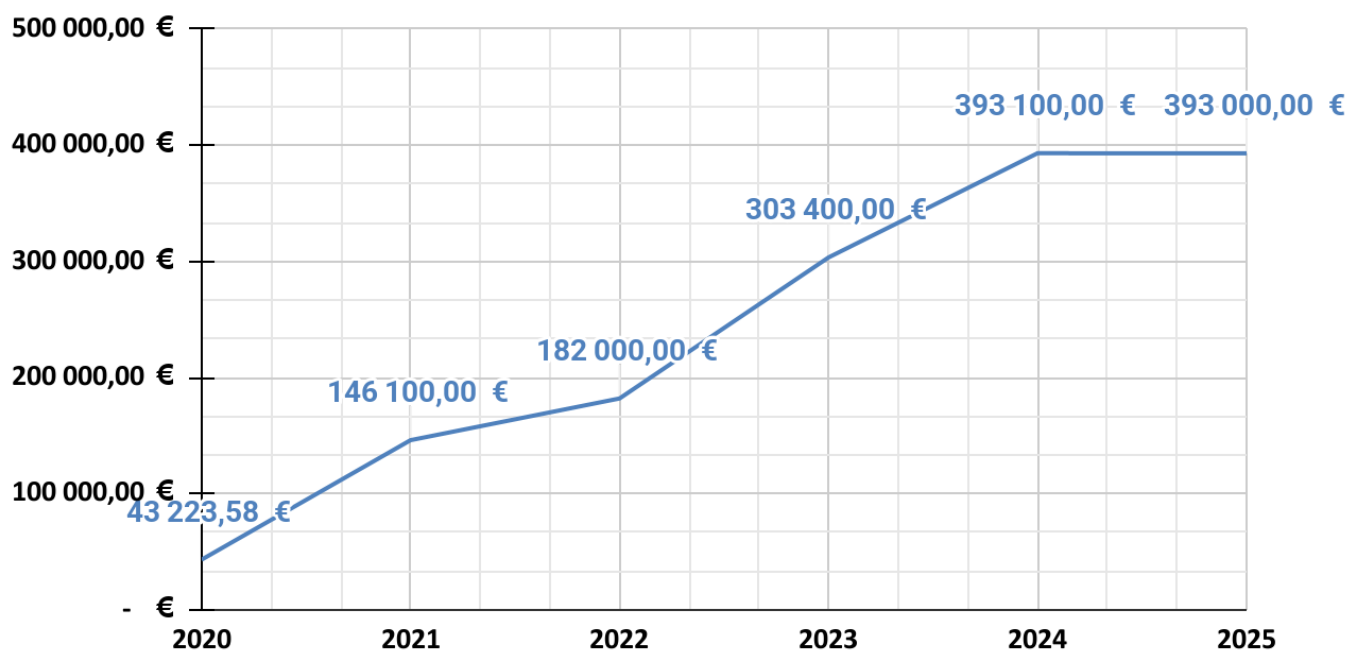


### 3.1.2 Analyse des recettes de fonctionnement :

Poursuite de l'optimisation de la gestion du foncier et des droits d'occupation du domaine public.

La bonne gestion du patrimoine en 2024, nous amène à budgéter 393 k€ de recettes pour 2025 (537 k€ au CA provisoire 2024 dont 141 450 € de recettes exceptionnelles pour les dépôts sauvages).

#### Autres produits de gestion courante (75) de 2020 à 2025 de BP à BP





## Revalorisation des valeurs locatives :

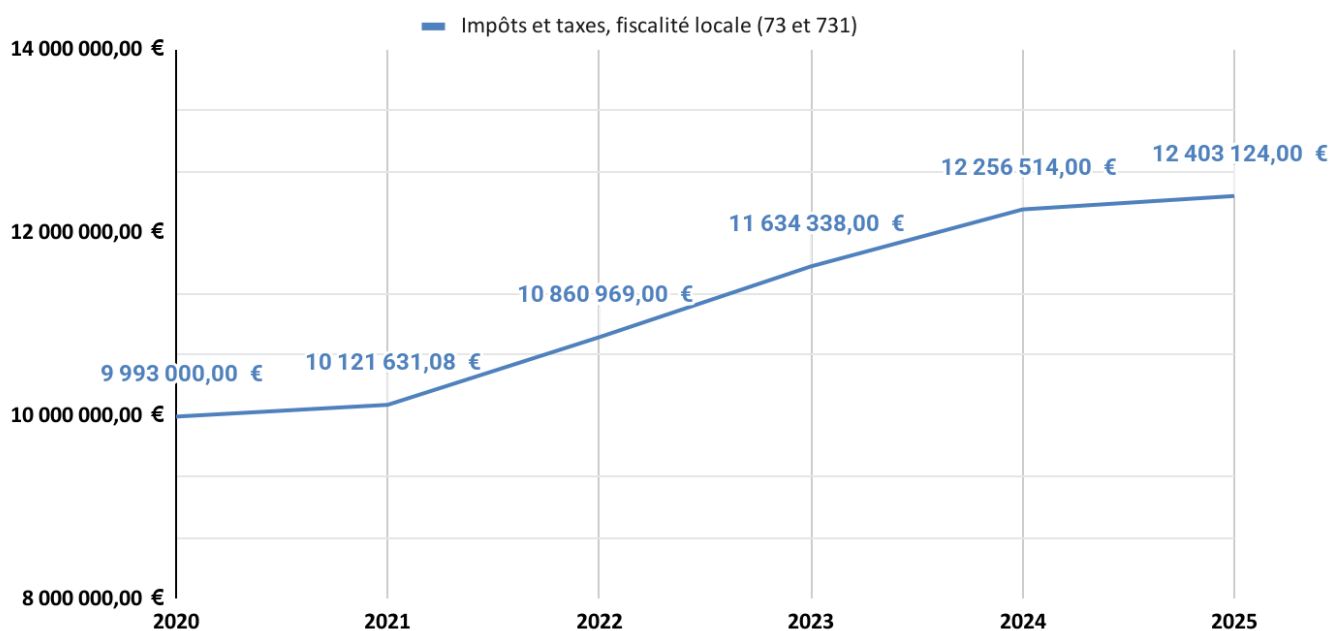
### 3.1.3 Révision des valeurs locatives pour 2025

Les valeurs locatives cadastrales qui servent de base au calcul des impôts locaux sont revalorisées chaque année par l'Etat, au 1er janvier dans la même proportion que la hausse de l'indice du prix à la consommation harmonisée constatée en novembre de l'année précédente.

Or, ce dernier a augmenté de 1,8 % en novembre 2024, ce qui va entraîner une revalorisation équivalente des valeurs locatives au 1er janvier 2025. Mécaniquement, tous les propriétaires verront donc leur taxe foncière augmenter de 1,8 % l'an prochain (hors augmentation individuelle de chaque collectivité).

Cette hausse devrait en partie augmenter les recettes de fonctionnement de la mairie à hauteur de **199 k€** par an.

## Impôts et taxes (73)

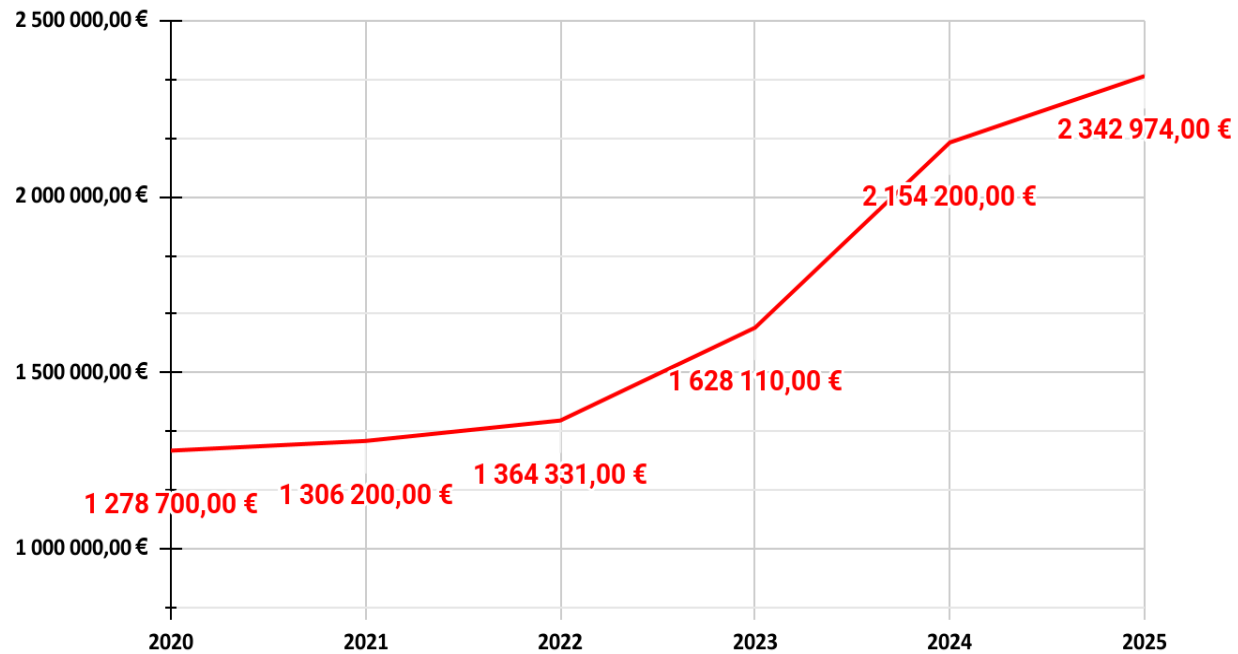


### 3.1.4 Optimisation des recettes de fonctionnement pour 2025

L'équipe municipale optimise ses recettes de fonctionnement depuis 2020:

- Développement du parc de logement locatif communal
- Occupation du domaine public, facturation des travaux pour compte de tiers.
- Remboursement des travaux suite à la reprise de la voirie

#### Produits services, domaine et ventes (70) de BP à BP

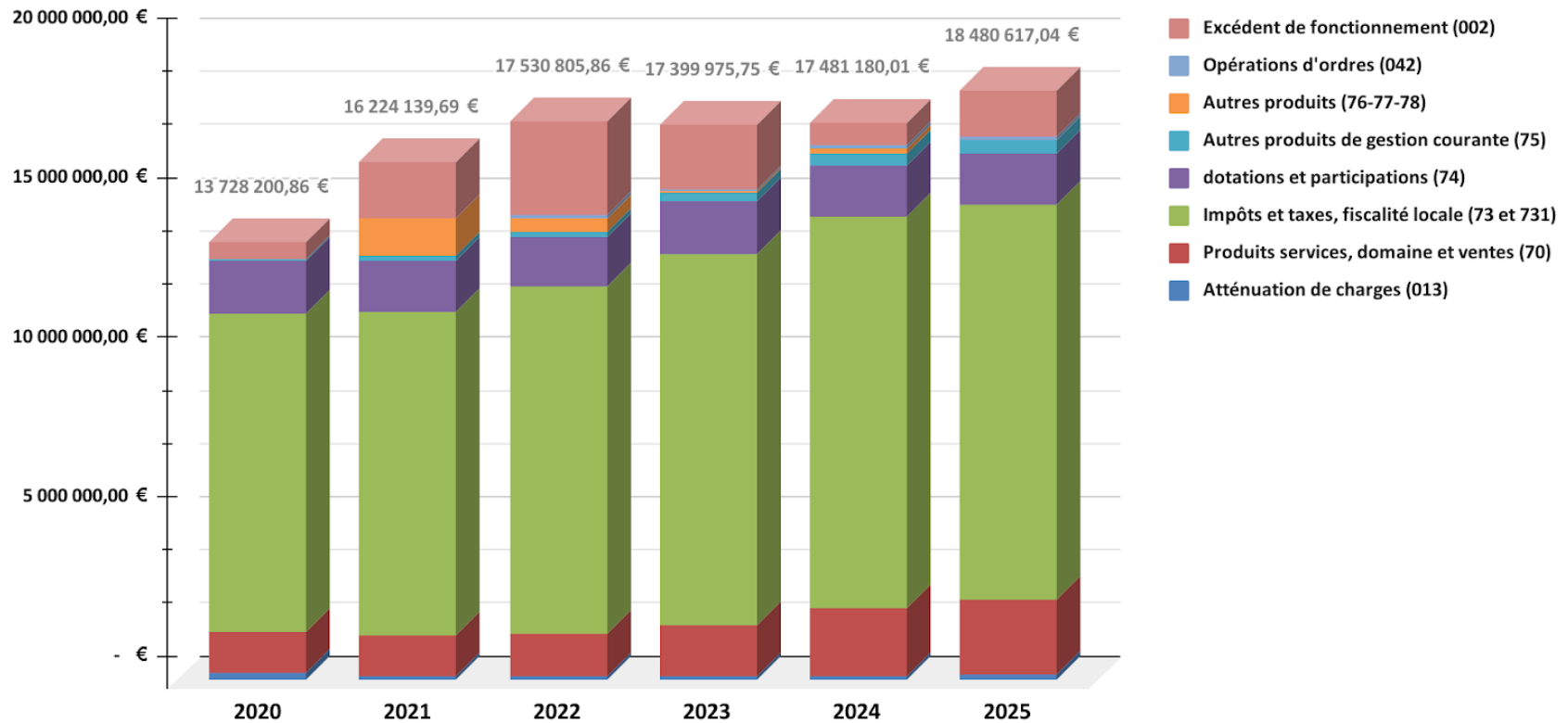


### 3.1.5 Bilan des recettes de fonctionnement

| Recettes de fonctionnement de BP à BP (hors DM) |                        |                        |                        |                        |                        |                        |
|-------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| CHAPITRES                                       | 2020                   | 2021                   | 2022                   | 2023                   | 2024                   | 2025                   |
| Atténuation de charges (013)                    | 214 114,68 €           | 112 000,00 €           | 112 000,00 €           | 112 000,00 €           | 120 000,00 €           | 161 500,00 €           |
| Produits services, domaine et ventes (70)       | 1 278 700,00 €         | 1 306 200,00 €         | 1 364 331,00 €         | 1 628 110,00 €         | 2 154 200,00 €         | 2 342 974,00 €         |
| Impôts et taxes, fiscalité locale (73 et 731)   | 9 993 000,00 €         | 10 121 631,08 €        | 10 860 969,00 €        | 11 634 338,00 €        | 12 267 429,00 €        | 12 403 124,00 €        |
| dotations et participations (74)                | 1 651 740,00 €         | 1 613 886,00 €         | 1 543 807,00 €         | 1 609 926,00 €         | 1 580 657,00 €         | 1 606 452,00 €         |
| Autres produits de gestion courante (75)        | 43 223,58 €            | 146 100,00 €           | 182 000,00 €           | 303 400,00 €           | 393 100,00 €           | 393 000,00 €           |
| Autres produits (76-77-78)                      | 0,00 €                 | 1 167 454,00 €         | 437 546,00 €           | 20 003,00 €            | 146 010,00 €           | 45 015,00 €            |
| Opérations d'ordres (042)                       | 0,00 €                 | 0,00 €                 | 100 000,00 €           | 100 228,00 €           | 100 000,00 €           | 100 000,00 €           |
| Excédent de fonctionnement (002)                | 547 422,60 €           | 1 756 868,61 €         | 2 930 152,86 €         | 1 991 970,75 €         | 719 784,01 €           | 1 428 552,04 €         |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b>         | <b>13 728 200,86 €</b> | <b>16 224 139,69 €</b> | <b>17 530 805,86 €</b> | <b>17 399 975,75 €</b> | <b>17 481 180,01 €</b> | <b>18 480 617,04 €</b> |

Depuis 2020, l'important travail d'optimisation permet de garder des recettes de fonctionnement en constante évolution, estimées pour 2025 à hauteur de 17,05 M€ (hors excédent) contre 16,76 M€ en 2024.

### Recettes de fonctionnement - BP2020-2025



### 3.2 Prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement pour 2025

#### 3.2.1 Prévisions des charges de personnel pour 2025

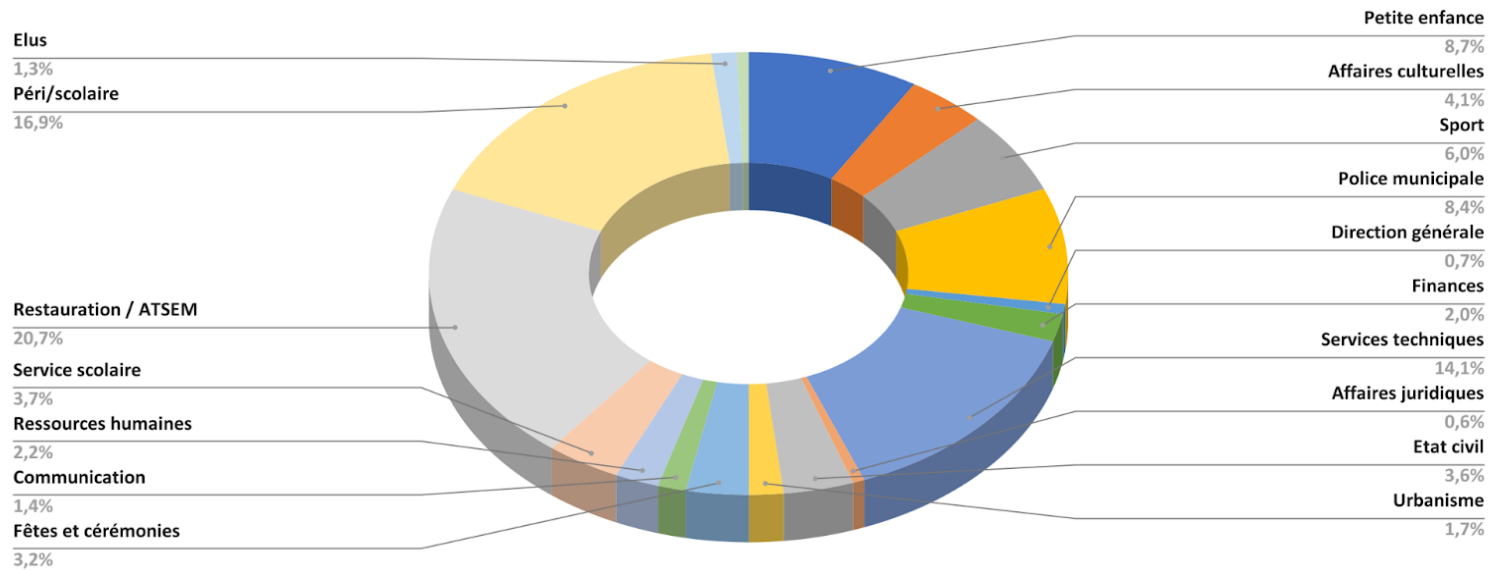
Les charges de personnel pour 2024 étaient de 8 606 524.65 € (CA provisoire) dont environ 188 k€ d'heures supplémentaires.

Les charges de personnel pour 2025 devraient augmenter à hauteur de : 9 186 620,00 M€.

Les facteurs d'évolution des charges de personnel :

- L'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : changement de grade, d'échelon, titularisation.
- La hausse du minimum de traitement au niveau du SMIC suivant l'inflation
- L'augmentation de 3 % relative au taux de cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL

#### Masse salariale par service 2024



### 3.2.2 Prévisions budgétaires pour les charges à caractère général

Les charges à caractère général pour 2024 étaient de 3.950 M€ au Pré CA.

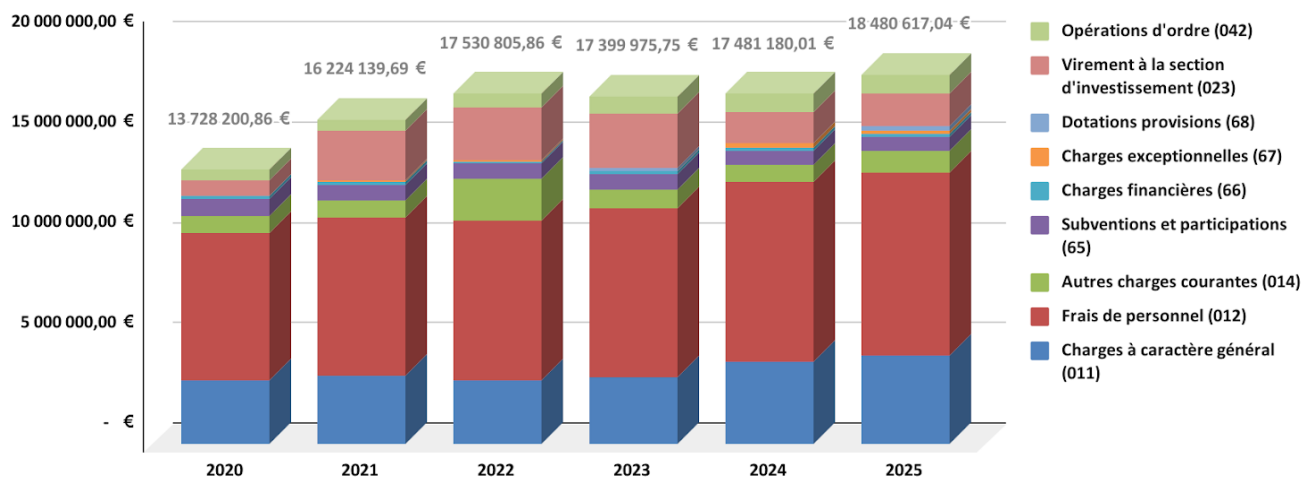
**Les facteurs d'évolution des charges à caractère général sont principalement :** L'inflation et le coût des fluides, la reprise de l'entretien de la voirie par convention, l'entretien et la réparation du patrimoine, les subventions aux associations. Toutefois, les tarifs de l'électricité devraient baisser d'environ 14 %.

### 3.2.3 Bilan de la section de fonctionnement

Les dépenses **réelles** de fonctionnement seront arrêtées aux alentours de 15,860 M€ au budget 2025.

| Dépenses de fonctionnement de BP à BP (hors DM)     |                        |                        |                        |                        |                        |                        |
|-----------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| CHAPITRE                                            | 2020                   | 2021                   | 2022                   | 2023                   | 2024                   | 2025                   |
| <b>Charges à caractère général (011)</b>            | 3 169 555,25 €         | 3 414 912,00 €         | 3 244 403,68 €         | 3 394 057,30 €         | 4 123 128,00 €         | 4 406 331,04 €         |
| <b>Frais de personnel (012)</b>                     | 7 357 939,00 €         | 7 938 650,00 €         | 7 938 650,00 €         | 8 407 137,00 €         | 8 950 000,00 €         | 9 186 620,00 €         |
| <b>Autres charges courantes (014)</b>               | 862 000,00 €           | 832 000,00 €           | 2 117 283,44 €         | 922 000,00 €           | 850 000,00 €           | 1 026 000,00 €         |
| <b>Subventions et participations (65)</b>           | 877 669,00 €           | 793 632,00 €           | 717 511,07 €           | 750 211,00 €           | 712 800,00 €           | 698 216,00 €           |
| <b>Charges financières (66)</b>                     | 128 775,77 €           | 117 731,08 €           | 122 460,94 €           | 179 500,00 €           | 213 000,00 €           | 213 000,00 €           |
| <b>Charges exceptionnelles (67)</b>                 | 44 000,00 €            | 78 500,00 €            | 71 300,00 €            | 30 000,00 €            | 180 000,00 €           | 150 000,00 €           |
| <b>Dotations provisions (68)</b>                    |                        |                        | 16 500,00 €            | 142 850,00 €           | 30 000,00 €            | 180 000,00 €           |
| <b>Virement à la section d'investissement (023)</b> | 771 419,27 €           | 2 486 047,55 €         | 2 582 696,73 €         | 2 678 433,45 €         | 1 497 352,01 €         | 1 695 550,00 €         |
| <b>Opérations d'ordre (042)</b>                     | 516 842,57 €           | 562 667,06 €           | 720 000,00 €           | 895 787,00 €           | 924 900,00 €           | 924 900,00 €           |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b>             | <b>13 728 200,86 €</b> | <b>16 224 139,69 €</b> | <b>17 530 805,86 €</b> | <b>17 399 975,75 €</b> | <b>17 481 180,01 €</b> | <b>18 480 617,04 €</b> |

### Dépenses de fonctionnement 2020-2025 de BP à BP

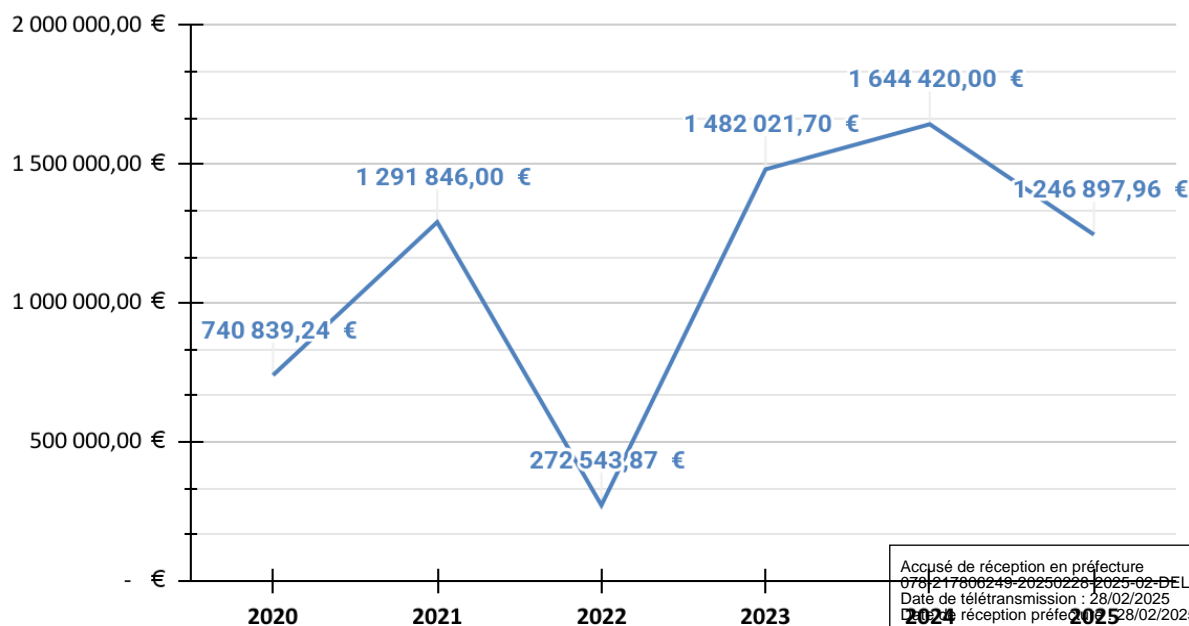


### 3.2.4 Evolution de l'épargne brute

La diminution importante des frais de fonctionnement, associée à la dynamique d'optimisation des recettes, permet de dégager une épargne proche de 1,2 M€ en 2025.

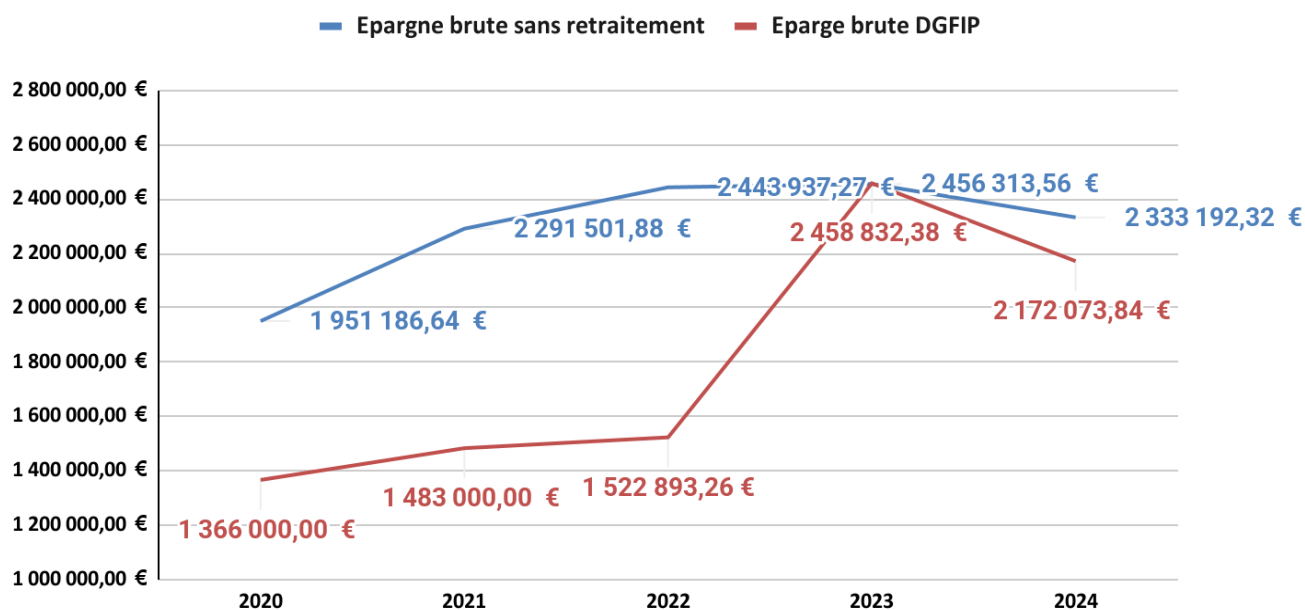
| évolution de l'épargne brute de BP à BP (hors DM) |                     |                       |                     |                       |                       |                       |
|---------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                                   | 2020                | 2021                  | 2022                | 2023                  | 2024                  | 2025                  |
| dépenses de fonctionnement                        | 12 439 939,02 €     | 13 175 425,08 €       | 14 228 109,13 €     | 13 825 755,30 €       | 15 033 928,00 €       | 15 680 167,04 €       |
| Recettes de fonctionnement                        | 13 180 778,26 €     | 14 467 271,08 €       | 14 500 653,00 €     | 15 307 777,00 €       | 16 678 348,00 €       | 16 927 065,00 €       |
| <b>Epargne</b>                                    | <b>740 839,24 €</b> | <b>1 291 846,00 €</b> | <b>272 543,87 €</b> | <b>1 482 021,70 €</b> | <b>1 644 420,00 €</b> | <b>1 246 897,96 €</b> |

### Evolution de l'épargne brute de 2020 à 2025 de BP à BP



Accusé de réception en préfecture  
0781217806249-20250228-2025-02-DEL-047-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2025  
2024 réception préfecture 28/02/2025

## Evolution de l'épargne brute au CA 2020 - 2024



### Conclusion :

Au budget primitif 2024, l'estimation de l'épargne brute était de 1 644 420 €, hors, l'épargne brute au CA 2024 est de 2 172 073,84 € avec retraitements. Comme chaque année l'optimisation des recettes et la maîtrise des dépenses de fonctionnement nous a permis de maintenir l'épargne à un niveau satisfaisant. Pour 2025, l'épargne brute est estimée à 1 246 897,96 €.

### Le montant de l'épargne brute est satisfaisant pour 2025

**Le niveau élevé de l'épargne brute de 2024 et la prévision pour 2025, nous permet de ne pas augmenter la pression fiscale pour les Triellois et par conséquent le taux communal de la taxe foncière pour 2025 reste pour l'instant inchangé.**

**En effet, dans l'attente d'informations et de négociations avec le SIAAP, le SGC et les opérateurs mobiles, trois recettes supplémentaires pourraient être ajoutées au budget. Ces recettes supplémentaires permettraient de baisser le taux communal de la taxe foncière.**

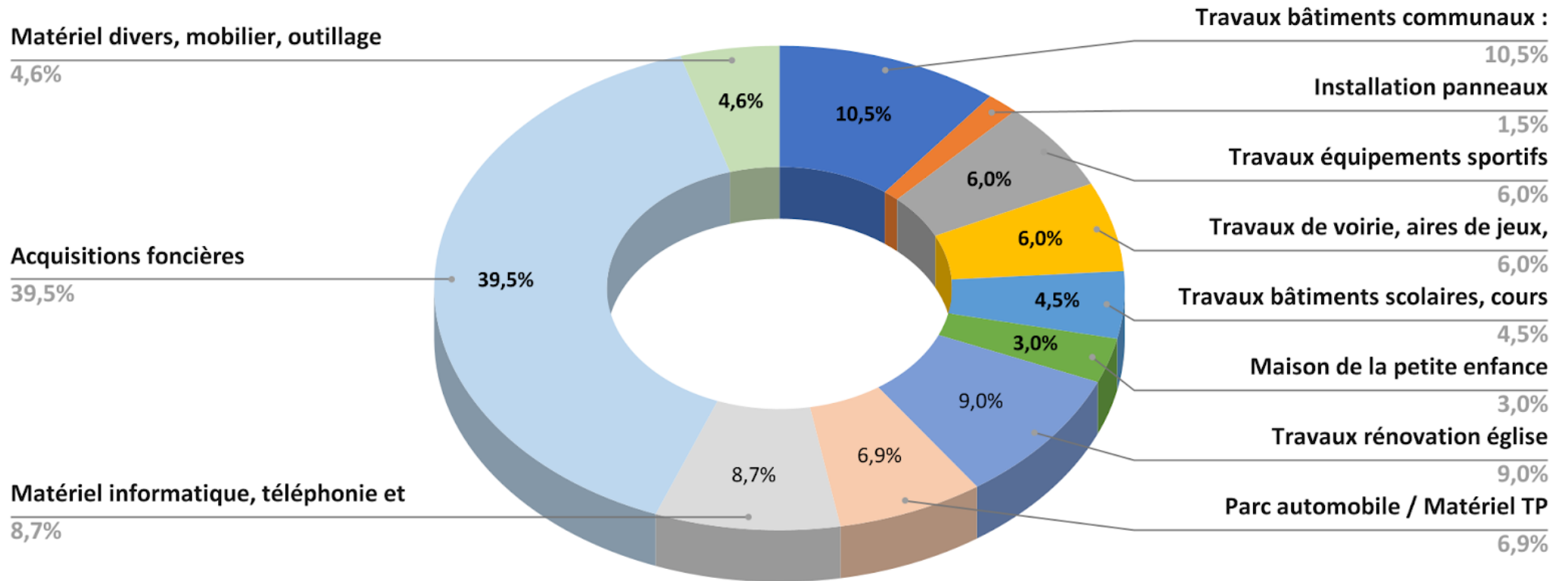


### 3.3 Les dépenses d'investissement 2025

Les dépenses d'investissement regroupent les grands projets et les travaux essentiels à la qualité de vie des Triellois :

| Dépenses d'investissement de BP à BP (hors DM)     |                       |                       |                       |                        |                       |                       |
|----------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| CHAPITRE                                           | 2020                  | 2021                  | 2022                  | 2023                   | 2024                  | 2025                  |
| Immobilisations incorporelles (20)                 | 183 881,84 €          | 522 880,00 €          | 626 485,80 €          | 313 296,45 €           | 289 497,00 €          | 175 733,00 €          |
| subventions d'équipement versées (204)             |                       |                       | 1 716 945,12 €        | 450 000,00 €           | 449 000,00 €          | 423 000,00 €          |
| immobilisation corporelles (21)                    | 2 258 977,24 €        | 5 430 534,61 €        | 5 301 347,81 €        | 7 181 010,00 €         | 1 740 503,00 €        | 2 864 417,00 €        |
| immobilisation en cours(23)                        |                       | 10 000,00 €           | 33 000,00 €           | - €                    | - €                   | - €                   |
| Autres (10,27)                                     | 5 200,00 €            | 7 000,00 €            | 15 000,00 €           | 25 000,00 €            | 35 000,00 €           | 20 000,00 €           |
| Subvention d'investissement (13)                   | - €                   | - €                   | - €                   | 93 600,00 €            | - €                   | - €                   |
| Emprunts (16)                                      | 464 000,00 €          | 622 000,00 €          | 695 200,00 €          | 891 000,00 €           | 959 200,00 €          | 976 000,00 €          |
| Opérations d'ordres (040-041)                      | 5 200,00 €            |                       | 100 000,00 €          | 620 528,00 €           | 550 000,00 €          | 280 000,00 €          |
| déficit d'investissement (001)                     | 2 924 796,23 €        | - €                   | 556 619,35 €          | 2 501 033,78 €         | 4 284 594,09 €        | 1 648 883,49 €        |
| <b>Total dépenses d'investissement</b>             | <b>5 842 055,31 €</b> | <b>6 592 414,61 €</b> | <b>9 044 598,08 €</b> | <b>12 075 468,23 €</b> | <b>8 307 794,09 €</b> | <b>6 388 033,49 €</b> |
| Solde report différence recettes-dépenses          | 1 431 128,43 €        | 1 600 430,63 €        | - €                   | 252 805,19 €           | - €                   | - €                   |
| <b>Total dépenses d'investissement avec report</b> | <b>7 273 183,74 €</b> | <b>8 192 845,24 €</b> | <b>9 044 598,08 €</b> | <b>12 328 273,42 €</b> | <b>8 307 794,09 €</b> | <b>6 388 033,49 €</b> |

## Répartition des différents investissements pour 2025





### 3.3.1 Les acquisitions foncières

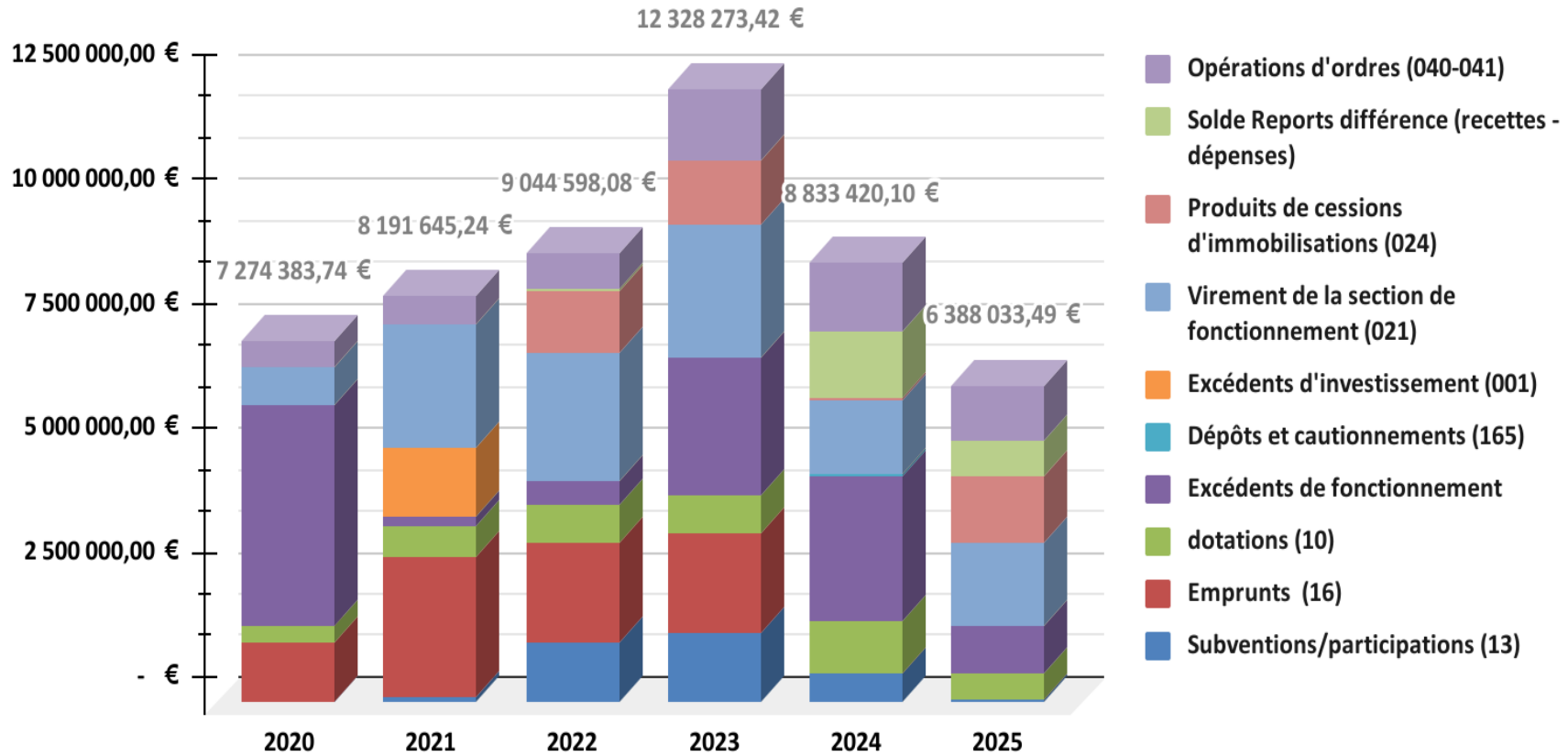
|                                                                     |                        |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Parcelles : EPFIF                                                   | coût : 1 100 000 euros |
| Parcelles : SAFER récupérées (protection du patrimoine)             | coût : 15 000 euros    |
| Surcharge foncière , subvention façades et devantures commerciales, | coût : 199 000 euros   |
| Total :                                                             | 1 314 000 euros        |

A la suite de la concertation avec les Triellois, nous prévoyons de préempter l'ancienne EHPAD des Tilleuls afin de préserver le patrimoine communal et faciliter le bien vieillir à Triel-sur-Seine, en créant une maison autonomie sénior avec le CCAS. Les résultats financiers étant satisfaisant, la commune sera en capacité de financer cette opération d'autant qu'un emprunt dont l'annualité était de 127 902,40 € est arrivé à échéance.

### 3.4 Les ressources d'investissement 2025 :

| Ressources d'investissement de BP à BP (hors DM)      |                       |                       |                       |                        |                       |                       |
|-------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| CHAPITRE                                              | 2020                  | 2021                  | 2022                  | 2023                   | 2024                  | 2025                  |
| <b>Subventions/participations (13)</b>                | - €                   | 112 500,00 €          | 1 209 282,00 €        | 1 424 964,00 €         | 607 574,00 €          | 70 000,00 €           |
| <b>Emprunts (16)</b>                                  | 1 200 000,00 €        | 2 800 000,00 €        | 2 000 000,00 €        | 2 000 000,00 €         | - €                   | - €                   |
| <b>dotations (10)</b>                                 | 351 200,00 €          | 630 000,00 €          | 755 000,00 €          | 762 000,00 €           | 1 020 000,00 €        | 532 700,00 €          |
| <b>Excédents de fonctionnement (1068)</b>             | 4 428 721,90 €        | 220 790,84 €          | 511 077,04 €          | 2 753 838,97 €         | 2 942 951,28 €        | 929 645,72 €          |
| <b>Dépôts et cautionnements (165)</b>                 | 1 000,00 €            | - €                   | 1 000,00 €            | 1 000,00 €             | 9 000,00 €            | 6 000,00 €            |
| <b>Virement de la section de fonctionnement (021)</b> | 771 419,27 €          | 2 486 047,55 €        | 2 582 696,73 €        | 2 678 433,45 €         | 1 497 352,01 €        | 1 695 550,00 €        |
| <b>Excédents d'investissement (001)</b>               | - €                   | 1 379 639,79 €        | - €                   | - €                    | - €                   | - €                   |
| <b>Opérations d'ordres (040-041)</b>                  | 522 042,57 €          | 562 667,06 €          | 720 000,00 €          | 1 416 087,00 €         | 1 374 900,00 €        | 1 104 900,00 €        |
| <b>Produits de cessions d'immobilisations (024)</b>   | - €                   | - €                   | 1 220 000,00 €        | 1 291 950,00 €         | 40 000,00 €           | 1 330 000,00 €        |
| <b>Total recettes d'investissement</b>                | <b>7 274 383,74 €</b> | <b>8 191 645,24 €</b> | <b>8 999 055,77 €</b> | <b>12 328 273,42 €</b> | <b>7 491 777,29 €</b> | <b>5 668 795,72 €</b> |
| <b>Solde Reports différence (recettes - dépenses)</b> | <b>- €</b>            | <b>- €</b>            | <b>45 542,31 €</b>    | <b>- €</b>             | <b>1 341 642,81 €</b> | <b>719 237,77 €</b>   |
| <b>Total dépenses d'investissement avec reports</b>   | <b>7 274 383,74 €</b> | <b>8 191 645,24 €</b> | <b>9 044 598,08 €</b> | <b>12 328 273,42 €</b> | <b>8 833 420,10 €</b> | <b>6 388 033,49 €</b> |

## Recettes d'investissement de BP à BP 2020-2025 (hors DM)



## 4. Les orientations budgétaires

### 4.1 L'aide aux jeunes et l'insertion

**La jeunesse est un axe fort du projet municipal. Le projet en direction des 11/25 ans a pour ambition de contribuer à l'éveil des citoyens de demain. Ainsi il se développe autour de plusieurs axes.**

Il s'agira de favoriser l'ouverture à la culture et l'ancrage dans le territoire en développant les projets citoyens autour du sport et de la culture en lien avec les forces locales associatives ou municipales en impliquant les jeunes dans la construction de leurs ambitions. La MDJ proposera des projets autour du cinéma et de la bande dessinée mais également une découverte de lieux historiques. Des projets sportifs en lien avec les associations locales seront également développés.

Le service jeunesse accompagne également les jeunes dans le développement des parcours citoyens en favorisant les projets co-construits comme les chantiers citoyens, les projets d'études et de loisirs, les stages de formations. Le développement de l'aide aux devoirs, de l'accompagnement des projets individuels et la valorisation des réussites sont des leviers pour atteindre ces objectifs.

- Réfection du sol PVC de la Maison des Jeunes,
- Projet structure « Club jeune » au Parc Municipal.

Mais également plusieurs événements et projets :

- Halloween sur la Place Philippe Prévost,
- Fête des jeunes (soirée musicale, dansante)
- Fête des 3ème,
- Quartier d'été,
- Travail en transversalité avec le service éducation pour le séjour en Allemagne,
- Animation du CMJ avec 3 commissions dont 1 liée au devoir de mémoire,
- Partenariat avec l'éducateur de médiation rattaché au service de la Police Municipale, M. Bradley Moukulou.



Réflexion sur le service : L'ancienne Maison du gardien au COSEC : Il y a un projet « 1000 Dojo » qui ne devrait pas voir le jour, la fédération ne répond plus à nos messages.  
Propositions de deux solutions de remplacement :

- Local de rangement évènementiel, sports..., faible coût, utilité pour la commune.
- Local administratif : Direction des sports, de la jeunesse, de la vie associative et du transport.
- Avantages : Lieu proche du COSEC (gardiens, ETAPS, Collège, associations...), proche MDJ (équipe jeunesse...)

## 4.2 La politique sociale et solidaire

Les projets du centre communal d'action sociale pour 2025 seront axés sur l'élargissement de l'accueil de proximité, le renforcement du lien et l'implication des jeunes avec la mise en place de projets suivants :

- Garantir à tous les habitants l'accès aux droits en lien avec le partenariat social et associatif,
- Rechercher de nouveaux partenaires pour garantir un accueil de proximité plus élargi,
- Renforcer les liens entre générations et lutter contre l'isolement social avec la mise en place d'après-midi intergénérationnelle en collaboration avec la résidence de la Roseraie et le centre de loisirs des Châtelaines,
- Accompagner et créer du lien avec les familles de jeunes mineurs responsables de dégradations au sein de la ville,
- Impliquer ces jeunes dans des actions d'intérêt général en lien avec des services de la ville (services techniques, police municipale et médiateur jeunesse).

## 4.3 L'éducation, le périscolaire et la petite enfance

**Axes stratégiques de la Direction de l'Éducation** (Service scolaire, entretien/restauration, périscolaire, extrascolaire et Petite Enfance)

Le projet 2025 sera marqué par la structuration et la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (**loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023**). Les collectivités locales deviennent les acteurs centraux de la planification et de la coordination de l'offre d'accueil.



## 1. Les thèmes de l'année

### Thématiques majeures

- Histoire et mémoire : Projet 1944/2025 autour du débarquement et des résistants triellois, incluant des expositions, spectacles et sorties pédagogiques, participation du CMJ avec une commission liée au devoir de mémoire
- Culture : Renforcement des actions autour du livre et de la musique (interventions de professeurs Dumistes dans les écoles) et établissement de passerelles culturelles. Participation à des événements comme l'Internet Safe-Day et des ateliers sur les droits des enfants.
- Environnement et alimentation : Mise en place d'actions contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et sensibilisation à la réduction des déchets.
- Sciences et découvertes : Développement de projets pour encourager la découverte des sciences et de l'environnement.
- Forum de la Petite Enfance : présentation de l'offre d'accueil Petite Enfance aux parents

## 2. Renforcement stratégique des équipes

### Formation et professionnalisation

- Formation continue : Renforcement des compétences des personnels ATSEM, restauration, entretien et cadres intermédiaires à travers des formations ciblées, des analyses de pratiques et des supervisions.
- Recrutement : Embauche d'animateurs qualifiés pour le montage et le suivi de projets, ainsi que pérennisation des emplois précaires dans les structures périscolaires et extrascolaires. Recrutement d'un Éducateur de Jeunes Enfants pour accompagner et structurer les projets des structures Petite Enfance.
- Mobilité interne : Encouragement à la mobilité inter-écoles (ATSEM, agents de restauration) et inter-centres (animateurs) afin de diversifier les compétences et les expériences professionnelles.

### Implication dans les projets municipaux

- Augmentation de la participation des équipes aux manifestations municipales et aux projets transversaux.

## 3. Travail sur les règlements et les procédures

### Harmonisation et amélioration des processus

- Règlements intérieurs : Simplification et clarification des règlements des structures périscolaires, extrascolaires et des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).
- Sécurité et prévention : Actualisation des procédures de prévention des risques (harcèlement, cyber-risques, sécurité routière, addictions).
- Manuel de procédures : Conception d'un guide de référence pour standardiser les pratiques dans toutes les structures.
- Suivi et évaluation : Mise en place d'indicateurs de performance et lancement d'une démarche qualité pour suivre l'impact des actions.





#### Digitalisation et gestion documentaire

- Digitalisation : Simplification des procédures grâce à la gestion numérique des dossiers, incluant la gestion des courriers et des demandes des habitants.
- Base documentaire : Création d'une base documentaire centralisée, accessible aux personnels et adaptée aux besoins des équipes.

Ces trois axes permettent d'établir un projet cohérent et adapté aux enjeux locaux, tout en renforçant la qualité des services pour les habitants en 2025.

### 4.4 Culture et événementiel

L'objectif pour le service culturel 2025 est de continuer à entretenir et développer les pratiques culturelles auprès des différents publics, mais également créer du lien social en développant les actions culturelles et artistiques en lien avec les acteurs de l'éducation au sens large : écoles, Petite Enfance...

A travers nos propositions d'événements (Soirées littéraires, Fête du Livre), nous resserrerons la trame du tissu culturel local avec les associations, artistes, auteurs.

Concernant leur nature, nous donnerons la part belle au spectacle vivant : musique, danse, magie, spectacles multi-arts, en nous attachant par ailleurs à valoriser le patrimoine de la Ville dès que nous en aurons l'opportunité (Eglise Saint-Martin).

Nous continuerons à soutenir et à collaborer avec les Comédiens de la Tour, mais également avec la Farandole des Contes et l'Ecole des Tréteaux, qui à eux seuls font vivre de façon très qualitative le Théâtre Octave Mirbeau tout au long de l'année.

Enfin, nous mettrons un point d'honneur à faire rayonner la commune à travers les projets « Territoire » pertinents pour Triel (par ex. Yvelines cinéma) et à développer de bonnes relations avec les différentes structures GPS&O : Médiathèque des Mureaux, Parc aux Etoiles...

Pour la bibliothèque en 2025 les objectifs pour 2025 seront les suivants :

- Continuer à assurer la qualité et la diversité du fonds
- Poursuivre notre œuvre de transmission de la lecture et de la passion du livre
- Dynamiser la bibliothèque par le renouvellement des collections, des animations et ateliers.
- Optimiser la lisibilité des espaces.

Et pour l'école de musique :



- Dynamiser et rajeunir l'image de l'école (communication audiovisuelle, home-staging des locaux) tout en assurant la qualité de l'enseignement.
- Développer les interventions auprès des publics scolaires, notamment grâce au recrutement d'un DUMISTE.

Sur la partie événementiel :

L'objectif pour le service événementiel sera de continuer à animer la ville à travers différents événements emblématiques tels que la Fête de la Musique, la Fête Nationale, la Fête du Flan etc, ou bien à travers des événements nouveaux, comme par exemple les Marchés Nocturnes.

L'enjeu de cette année sera de faire évoluer les différents événements, comme la Fête Nationale, avec la participation des pompiers pour le bal.

Dynamiser les activités avec notamment la mise en place des Masterclass, qui sont organisées tout au long de l'année sur différentes thématiques, tels que : la finance, la communication, ou bien les documents administratifs importants de la vie de tous les jours.

Pour conclure, faire vivre la place Philippe Prévost ainsi que ses différents lieux, en partageant des moments conviviaux et d'entraide.

La particularité de l'année 2025 est que suite à la modification de l'organigramme, le service Fêtes et cérémonies va dépendre du service événementiel, et ce changement aura donc des répercussions sur le budget investissement de celui-ci.

#### **4.5 Transition énergétique et le développement durable**

Dans un contexte de transition écologique et de développement durable, la ville de Triel se fixe des objectifs clairs pour l'année 2025. Ces orientations budgétaires visent à renforcer notre engagement envers l'environnement, à promouvoir la biodiversité et à améliorer la qualité de vie de nos habitants.

##### 1. Une naissance, un arbre planté :

Pour chaque naissance sur le territoire, la ville s'engage à planter un arbre. Cette initiative vise à renforcer notre patrimoine arboré, à améliorer la qualité de l'air et à sensibiliser les familles à l'importance de l'environnement dès le plus jeune âge. Un budget sera alloué pour l'acquisition et la plantation d'arbres, ainsi que pour l'entretien de ces nouvelles plantations.

##### 2. Création de serres et d'un jardin pédagogique :

Nous prévoyons la création de serres et d'un jardin pédagogique dans le but de limiter l'achat de végétaux et de promouvoir l'éducation à l'environnement. Ce projet permettra aux écoles



et aux familles d'apprendre à cultiver des plantes tout en respectant les principes de l'agriculture durable. Un budget sera consacré à la construction des serres, à l'achat de matériel et à l'animation de ce jardin.

### 3. Poursuite du déploiement de panneaux solaires :

La ville continuera d'investir dans l'énergie renouvelable en poursuivant le déploiement de panneaux solaires sur les bâtiments publics. Cette initiative vise à réduire notre empreinte carbone et à diminuer les coûts énergétiques à long terme. Un budget spécifique sera consacré à l'installation de nouveaux panneaux solaires.

### 4. Sensibilisation environnementale via des conférences (masterclass) :

Nous organiserons des opérations de sensibilisation environnementale sous forme de conférences et de masterclass, ouvertes à tous les citoyens. Ces événements permettront d'informer et d'éduquer la population sur les enjeux environnementaux, les gestes écologiques et les pratiques durables. Un budget sera alloué à l'organisation de ces événements, incluant le recrutement d'experts et la communication.

### 5. Rénovations thermiques des bâtiments communaux :

La ville continuera à prioriser les rénovations thermiques de ses bâtiments communaux, dans le but de réduire la consommation énergétique et d'améliorer le confort des usagers. Un budget sera alloué pour réaliser des audits énergétiques et entreprendre les travaux nécessaires.

### 6. Développement des mobilités douces :

Nous poursuivrons le développement des mobilités douces par le biais de plusieurs initiatives :

- Navette électrique : Renforcement du service de navette électrique pour faciliter les déplacements au sein de la ville.
- Autopartage : Promotion de l'autopartage pour réduire le nombre de véhicules en circulation et encourager une mobilité plus durable.
- Pistes cyclables : Amélioration et extension du réseau de pistes cyclables pour favoriser l'usage du vélo comme moyen de transport quotidien.

Un budget sera alloué pour chacune de ces initiatives, avec l'objectif de rendre la ville plus accessible et respectueuse de l'environnement.

Conclusion :



Ces orientations budgétaires visent à positionner Triel-sur-Seine comme une ville engagée dans la transition écologique tout en améliorant le cadre de vie de ses habitants. Nous croyons fermement que ces projets contribueront à créer un avenir plus durable et harmonieux pour notre communauté. Nous nous engageons à suivre ces initiatives avec rigueur et transparence, en impliquant les citoyens dans ce processus de changement positif.

#### 4.6 En matière de sécurité

En Juin 2024, la Police Municipale a accueilli son nouveau responsable de service. Ce service va mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité et la tranquillité des Triellois.

En conséquence, les projets pour la police municipale pour l'année 2025 sont les suivants :

- Installation de caméras nomades pour lutter contre les dépôts sauvages,
- Maintenance de la vidéoprotection et continuation des contrôles radars,
- Accentuation des patrouilles pédestres et des contrôles pour éviter les regroupements,
- Favoriser des rencontres avec les parents des jeunes qui commettent des actes de délinquance en partenariat avec le CCAS pour les accompagner, les aider et étudier la possibilité de TIG (travail d'intérêt général),
- Sanctionner les dépôts sauvages et les facturer
- Facturer les trajets au Centre Hospitalier lors d'Ivresse Publique et Manifeste
- Sanctionner les déjections canines sur les voies publiques et réaliser des statistiques mensuelles,
- Les permis vélo et internet seront reconduits, mais également un travail plus étroit avec les services scolaires concernant le harcèlement à l'école,
- Poursuite de "l'Opération tranquillité vacances" pendant 6 mois maximum,
- Renforcement des effectifs, en particulier pour les deux équipes de soirées afin de retrouver un effectif de 4 agents par groupe (Manque 2 agents)
- Projet de relier les caméras extérieures de copropriétés et commerçants au Centre de Supervision Urbain

#### 4.7 Le commerce de proximité, l'entrepreneuriat

Le développement économique est un enjeu important pour la commune de Triel-sur-Seine. La ville souhaite associer davantage les commerçants aux événements. A cet effet plusieurs actions seront à mettre en place en 2025 :



- Identifier les locaux commerciaux non loués principalement dans la rue Paul Doumer
- Développer les commerces autour de la gare
- Uniformiser les publicités des commerçants/entreprises à la sortie de Triel (Pont rive gauche)
- Travailler avec l'association des commerçants au dynamisme commercial de la ville
- Réalisation d'une newsletter pour les offres commerciales
- Ex Eternit : Trouver une solution viable dans l'intérêt de la Ville.
- Construction d'une supérette aux Châtelaines
- Ajout d'un ensemble de vidéosurveillance
- Améliorer l'aménagement de l'annexe place Philippe Prévost
- Agrandissement du parking de la gare
- Organisation de rencontres entre associations et commerçants afin d'augmenter le réseau des acteurs économiques.
- Mise en place d'une signalétique uniforme sur la ville.

## 4.8 Sports et associations

### La vie associative :

Le service association soutiendra, en 2025, les associations par des subventions allouées selon les besoins et les activités projetées.

Le service association organisera aussi des commémorations en relation avec le CMJ, l'accueil des nouveaux Triellois et les médailles du travail et une sortie à Verdun dans le cadre du jumelage.

- Renouvellement du mobilier pour l'aménagement des salles de la Maison des associations (30 chaises et 3 tables, MDA).

### Le sport :

Le service des sports prévoit la réfection et la création d'équipements sportifs :

Finalisation du projet « Basket 3x3 » au Parc Municipal,

Pérennisation de la navette sur les matins et les débuts de soirée,

- Projet « pétanque » : Espace Raymond Fradet,
- Réfection du parquet salle de danse/escrime, COSEC,



- Achat bancs, chaises, tables pour le COSEC,
- Création d'une structure bâchée pour les cars.

Mais également plusieurs événements et projets :

- Le forum des associations,
- Journée du sport, santé, bien-être,
- Journée "pétanque" : Espace Raymond Fradet,
- Téléthon,
- Quartier d'été au Parc Municipal (Piscine, sport pour toutes et tous),
- Pérennisation des partenaires sur les événements de la ville (sportif et autres).

#### 4.10 Urbanisme

Le projet de création de ZAC à vocation économique dans la zone des CETTONS a recueilli un accord d'une soixantaine d'entreprises de Verneuil souhaitant s'installer sur notre commune avec une nécessité de réviser le PLUi.

Les communes sont contraintes par la loi SRU de réaliser 25 % de logements locatifs sociaux (LLS). La mission du service urbanisme en matière de LLS est de tendre vers les objectifs fixés par la loi.

Dans ce cadre le service travaille en amont avec les porteurs de projet immobilier afin de privilégier des petits projets modernes respectant l'identité et le patrimoine de la commune

D'autres projets sont en cours :

- Harmonisation des enseignes commerciales
- Campagne de ravalement des façades commerciales et des habitations
- Dématérialisation de tous les actes

#### 4.11 Services techniques

Cette année, nos services techniques s'engagent à mener à bien plusieurs projets essentiels pour améliorer notre cadre de vie et assurer la sécurité de tous.



Nous souhaitons vous informer des actions qui seront mises en place au cours des prochains mois.

Tout d'abord, nous avons le plaisir de vous annoncer la création d'un nouveau parking, une initiative rendue possible grâce à une collaboration fructueuse avec la SNCF. Ce projet vise à répondre à un besoin croissant en matière de stationnement et à faciliter l'accès aux transports en commun pour tous. Ce nouveau parking sera conçu pour être fonctionnel et sécuritaire, tout en intégrant des aménagements paysagers pour une intégration harmonieuse dans notre environnement.

En parallèle, la sécurité reste une priorité majeure de notre action. Nous allons renforcer les mesures de sécurisation autour des écoles. Cela inclut l'amélioration de l'éclairage public, l'installation de dispositifs de surveillance et la mise en place de zones de circulation apaisée afin de garantir la sécurité des enfants et de leurs familles aux abords des établissements scolaires.

Nous sommes également heureux de vous annoncer le déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection sur notre territoire. Ce dispositif vise à renforcer la sécurité publique et à dissuader toute activité malveillante. De plus, nous allons procéder au remplacement des anciennes caméras afin de garantir un système de surveillance moderne et efficace.

Concernant la voirie, nos services techniques améliorent continuellement leurs compétences, notamment depuis que la ville a récupéré l'entretien de la Communauté Urbaine Grand Paris Ouest. Cela nous permet d'assurer une réfection de la chaussée de meilleure qualité et en adéquation avec les besoins locaux.

Au niveau des espaces verts, nous nous orientons vers une politique durable, notamment grâce à l'achat des plantes en gros. Cela nous permettra de diminuer les coûts lors de l'achat des végétaux nécessaires au fleurissement de notre ville, tout en favorisant un cadre de vie agréable pour tous.

De plus, les services techniques travaillent actuellement sur plusieurs réflexions concernant les écoles et l'amélioration des bâtiments communaux. Ces projets visent à optimiser l'utilisation de nos infrastructures tout en garantissant le bien-être de nos élèves et des usagers.

Enfin, nos équipes se concentreront sur l'achèvement des chantiers en cours, en veillant à respecter les délais et à minimiser les nuisances pour les riverains. Nous avons à cœur de garantir un suivi rigoureux de ces projets afin de vous offrir des infrastructures de qualité.

Nous sommes convaincus que ces initiatives contribueront à améliorer le quotidien de chacun et à renforcer le sentiment de sécurité au sein de notre commune. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de ces travaux et restons à votre écoute pour toute question ou suggestion.

#### **4.12 La communication**

Les principaux projets en 2025 pour une bonne communication seront les suivants :



- Renforcer la communication numérique, multicanale et les réseaux sociaux
- Continuer le développement des participations citoyennes (utilisation des outils pour impliquer les citoyens dans les décisions locales)
- Promouvoir des initiatives sociales et projets solidaires
- Amélioration de la signalétique des bâtiments communaux
- Travailler sur l'accessibilité de l'information pour les personnes en situation de handicap (site internet)
- Développer la communication interne en relation avec la nouvelle Direction des Ressources humaines
- Poursuivre les partenariats et les collaborations interinstitutionnelles avec les autres institutions publiques et associations.



## 5. Les prévisions de dépenses (PPI)

Tous les investissements sont conditionnés par l'obtention de subventions.

| PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT                                                                    | 2022               | 2023               | 2024               | 2025               | 2026               | TOTAL               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| <b>6.1 GRANDS PROJET</b>                                                                                 |                    |                    |                    |                    |                    |                     |
| 6.1.1 Construction du pôle culturel et commerces                                                         | 500 000 €          | 1 000 000 €        | Reporté            | Reporté            | Reporté            | 1 500 000 €         |
| 6.1.2 Construction du gymnase et aménagement du parc municipal                                           | 250 000 €          | 250 000 €          | Reporté            | Reporté            | Reporté            | 500 000 €           |
| 6.1.3 Construction de la maison de la petite enfance                                                     | 1 000 000 €        | 1 700 000 €        | 600 000 €          | 100 000 €          | 0 €                | 3 400 000 €         |
| <b>6.2 PATRIMOINE</b>                                                                                    |                    |                    |                    |                    |                    |                     |
| 6.2.1 Travaux de rénovation de l'église                                                                  | 300 000 €          | 85 000 €           | 250 000 €          | 300 000 €          | 900 000 €          | 1 835 000 €         |
| <b>6.3 ÉCOLES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS</b>                                                                |                    |                    |                    |                    |                    |                     |
| 6.3.1 Travaux bâtiments scolaires, cours d'écoles                                                        | 120 000 €          | 320 000 €          | 200 000 €          | 150 000 €          | 250 000 €          | 1 040 000 €         |
| 6.3.2 Travaux équipements sportifs                                                                       | 165 000 €          | 900 000 €          | 400 000 €          | 200 000 €          | 350 000 €          | 2 015 000 €         |
| <b>6.4 TRAVAUX VILLE COURANT : BÂTIMENTS COMMUNAUX, ÉCONOMIE ÉNERGIE, AIRE DE JEUX, VOIRIE COMMUNALE</b> |                    |                    |                    |                    |                    |                     |
| 6.4.1 Travaux de voirie, aires de jeux, berges et pistes cyclables                                       | 262 000 €          | 1 090 000 €        | 500 000 €          | 200 000 €          | 130 000 €          | 2 182 000 €         |
| 6.4.2 Travaux bâtiments communaux : isolation, extension, mobilier                                       | 540 000 €          | 400 000 €          | 150 000 €          | 350 000 €          | 250 000 €          | 1 690 000 €         |
| 6.4.3 Installation panneaux photovoltaïques                                                              | 100 000 €          | 0 €                | 68 000 €           | 50 000 €           | 50 000 €           | 268 000 €           |
| <b>6.5 MAINTENANCE ET SÉCURITÉ</b>                                                                       |                    |                    |                    |                    |                    |                     |
| 6.5.1 Construction ateliers municipaux                                                                   | 200 000 €          | 300 000 €          | 600 000 €          | Reporté            | Reporté            | 1 100 000 €         |
| 6.5.2 Matériel informatique, téléphonie et vidéosurveillance                                             | 90 000 €           | 90 000 €           | 400 000 €          | 290 000 €          | 350 000 €          | 1 220 000 €         |
| 6.5.3 Parc automobile / Matériel TP                                                                      | 120 000 €          | 80 000 €           | 100 000 €          | 230 000 €          | 100 000 €          | 630 000 €           |
| <b>6.6 FONCIER - SURCHARGE FONCIÈRE - SUBVENTION RAVALEMENT - DIVERS</b>                                 |                    |                    |                    |                    |                    |                     |
| 6.6.1 Acquisitions foncières - subventions d'investissement - surcharge foncière                         | 600 000 €          | 900 000 €          | 1 200 000 €        | 1 324 000 €        | 0 €                | 4 024 000 €         |
| 6.6.2 Matériel divers, mobilier, gros outillage                                                          | 0 €                | 315 772 €          | 22 000 €           | 155 150 €          | 100 000 €          | 592 922 €           |
| <b>Total</b>                                                                                             | <b>4 247 000 €</b> | <b>7 430 772 €</b> | <b>4 490 000 €</b> | <b>3 349 150 €</b> | <b>2 480 000 €</b> | <b>21 996 922 €</b> |

## V. ANNEXES

### Annexe 1 - Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

Présentation de la structure des effectifs, avantages et évolution des charges de personnel. Une partie spécifique du rapport d'orientation budgétaire doit être dédiée aux dépenses de personnel, conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Ainsi qu'au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le pilotage de la masse salariale reste un enjeu majeur et un levier pour garantir une gestion saine et rigoureuse des deniers publics, tout en permettant le maintien de services publics de qualité et un niveau d'investissement significatif au service des usagers et plus largement sur le territoire communal dans son ensemble.

#### 1. – Structure des effectifs

##### 1.1 – Structure globale

|                                                | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|------------------------------------------------|------|------|------|------|
| <b>Fonctionnaires titulaires et stagiaires</b> | 138  | 126  | 135  | 118  |
| <b>Agents contractuels permanents</b>          | 53   | 58   | 54   | 53   |
| <b>Agents contractuels non permanents</b>      | 48   | 52   | 59   | 68   |
| <b>Total tous statuts confondus</b>            | 239  | 236  | 248  | 239  |

## 1.2 – Structure détaillée

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale présentes au sein de notre collectivité.

| <b>Filières</b>          | <b>Fonctionnaires</b> | <b>Agents contractuels permanents</b> | <b>Total</b> |
|--------------------------|-----------------------|---------------------------------------|--------------|
| <b>Administrative</b>    | 19                    | 10                                    | 29           |
| <b>Technique</b>         | 47                    | 20                                    | 67           |
| <b>Culturelle</b>        | 5                     | 4                                     | 9            |
| <b>Sportive</b>          | 2                     | 1                                     | 3            |
| <b>Sociale</b>           | 15                    | 10                                    | 25           |
| <b>Médico-sociale</b>    | 6                     | 3                                     | 9            |
| <b>Police municipale</b> | 9                     | 0                                     | 9            |
| <b>Animation</b>         | 15                    | 5                                     | 20           |
| <b>Total</b>             | 118                   | 53                                    | 171          |

## 2. – Charges du personnel

Dans le cadre de la préparation du budget primitif, les charges de personnel (012) sont estimées à 9 186 620 €.

|                           | 2023 (réalisé)     | 2024 (ca provisoire) | 2025 (budgété)     |
|---------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| Traitements indiciaires   | 3 950 228 €        | 4 584 127 €          | 4 800 000 €        |
| Régimes indemnitaires     | 909 013 €          | 972 662 €            | 1 020 000 €        |
| Bonifications indiciaires | 17 619 €           | 19 684 €             | 20 000 €           |
| Autres charges            | 3 299 249 €        | 3 030 051 €          | 3 346 620 €        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>8 176 109 €</b> | <b>8 606 524 €</b>   | <b>9 186 620 €</b> |

Réalisé 2024 : 8 606 524,65 € (CA 2024 provisoire) total estimé (2025) 9 186 620 €.

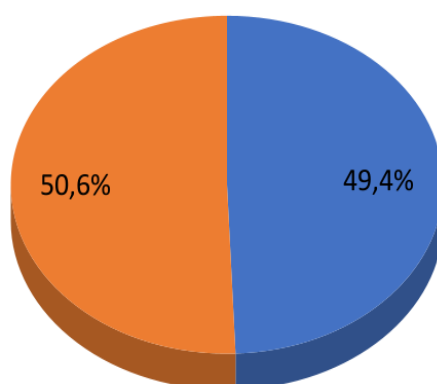
### Avantages :

Logement de fonction : Les emplois bénéficiaires d'un logement de fonction au sein de la commune concernent des postes comportant des missions de gardiennage et requérant une proximité d'intervention (3 agents).

## 3. – Répartition 2024 :

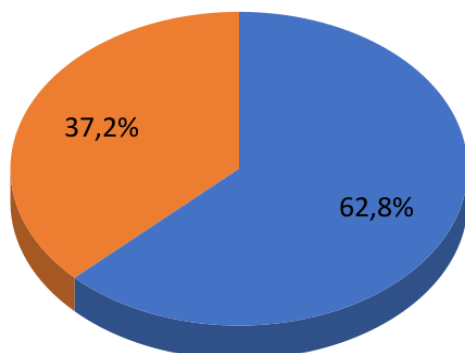
Répartition des statuts

● titulaires ● Contractuels



### Répartition Femmes / Hommes

● Femmes ● Hommes



### Répartition par catégories hiérarchiques

● Catégorie C ● Catégorie B ● Catégorie A

